



Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Une société du groupe
eranove

Rapport Développement Durable 2021



Sommaire

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Ahmadou BAKAYOKO
Directeur Général

DIRECTEUR DE RÉDACTION DÉLÉGUÉ :

Sosthène LAGO
Secrétaire Général

COORDINATION :

Direction de la documentaion RSE & conformité

PHOTOS :

Direction de la communication externe
Direction de la communication interne

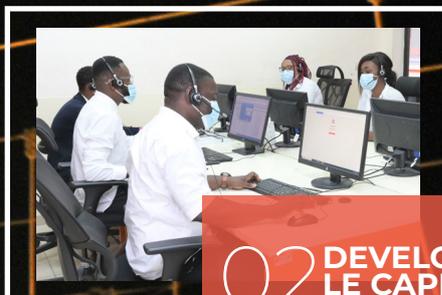
PAGE DE COUVERTURE : BeDevelopment

DESIGN MISE EN PAGE : BeDevelopment

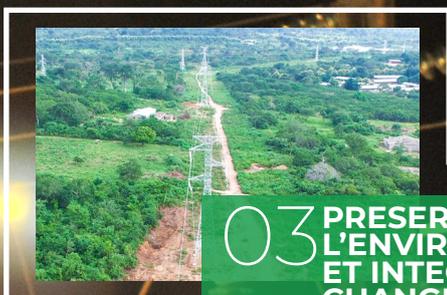
Copyright © 2022 CIE
www.cie.ci



**01 CONSTRUIRE UNE
GOUVERNANCE
FORTE**



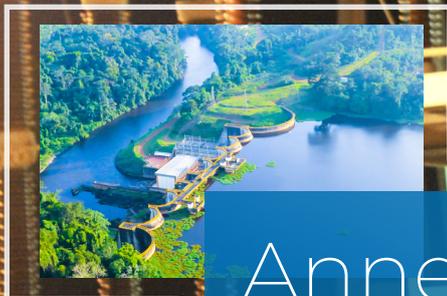
**02 DEVELOPPER
LE CAPITAL
HUMAIN**



**03 PRESERVER
L'ENVIRONNEMENT
ET INTEGRER LE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



**04 RENDRE ACCESSIBLE LES
SERVICES ESSENTIELS DE
LA VIE ET CONTRIBUER
AU DEVELOPPEMENT
LOCAL**



Annexes

ANNEXE 1 : INDICATEURS SOCIAUX

**ANNEXE 2 : INDICATEURS
ENVIRONNEMENTAUX**

ANNEXE 3 : INDICATEURS SOCIÉTAUX

Edito

« L'innovation de nos services, l'amélioration de nos performances contribuent au développement durable de la Côte d'Ivoire »



Ahmadou BAKAYOKO
DIRECTEUR GÉNÉRAL CIE

En tant qu'acteur majeur du secteur de l'électricité, la CIE contribue fortement au développement durable de la Côte d'Ivoire. A chaque étape de notre chaîne de valeur, nos collaborateurs agissent en acteur responsable pour améliorer nos services et nos performances au bénéfice de l'ensemble de nos partenaires.

Ainsi, notre engagement en faveur d'une bonne gouvernance et d'une éthique exemplaire s'est considérablement renforcé en 2021. Notre démarche qualité s'est accrue avec un nouveau périmètre certifié ISO 9001. Sur le plan de l'éthique, un système d'alerte en ligne permet à tous, collaborateurs, clients ou fournisseurs, de signaler de manière anonyme tout comportement non éthique.

La gestion de la sécurité des tiers s'est érigée en enjeu prioritaire. Elle fait l'objet d'un suivi spécifique au plus haut niveau de notre entreprise, avec la mise en place d'un Comité pluridisciplinaire de sécurité électrique chargé d'en assurer la performance.

La maîtrise de notre empreinte environnementale se poursuit par la fiabilisation des calculs de gaz à effet de serre émis directement ou indirectement par la CIE. Pour la première fois, la CIE a également entrepris de mesurer les émissions liées aux achats de marchandise, de services, etc. Notre objectif de réduire notre consommation de 20% d'énergie électrique, sur la période 2019-2021, a ainsi été pleinement atteint.

Après s'être vu décernée en 2020 le prestigieux prix « International Edison Awards » de l'Edison Electric Institute, la CIE a reçu en 2021, le Prix d'Excellence Ivoirien de la Qualité lors de la Journée Nationale de l'Excellence qui s'est déroulée au palais présidentiel, en présence du Président de la République, Monsieur Alassane OUATTARA et du Chef de gouvernement, Monsieur Patrick ACHI.

Ces quelques exemples qui figurent dans de notre rapport développement durable 2021, illustrent les actions mises en œuvre par la CIE pour contribuer au développement durable de la Côte d'Ivoire.

Je vous invite donc à lire cette huitième édition de notre rapport de Développement durable, qui s'inscrit pleinement dans notre devoir de transparence sur nos activités vis-à-vis des pouvoirs publics, des actionnaires, des clients et plus largement de l'ensemble des parties prenantes.

NOTRE **ACTIONNARIAT**

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est une société anonyme de droit ivoirien créée en 1990. Son siège social est situé dans la commune de Treichville au 1, Avenue Christiani à Abidjan. Sa raison sociale ainsi que ses obligations sont définies par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers la nouvelle convention de concession ETAT-CIE (2021-2032) signée le 1er octobre 2020.

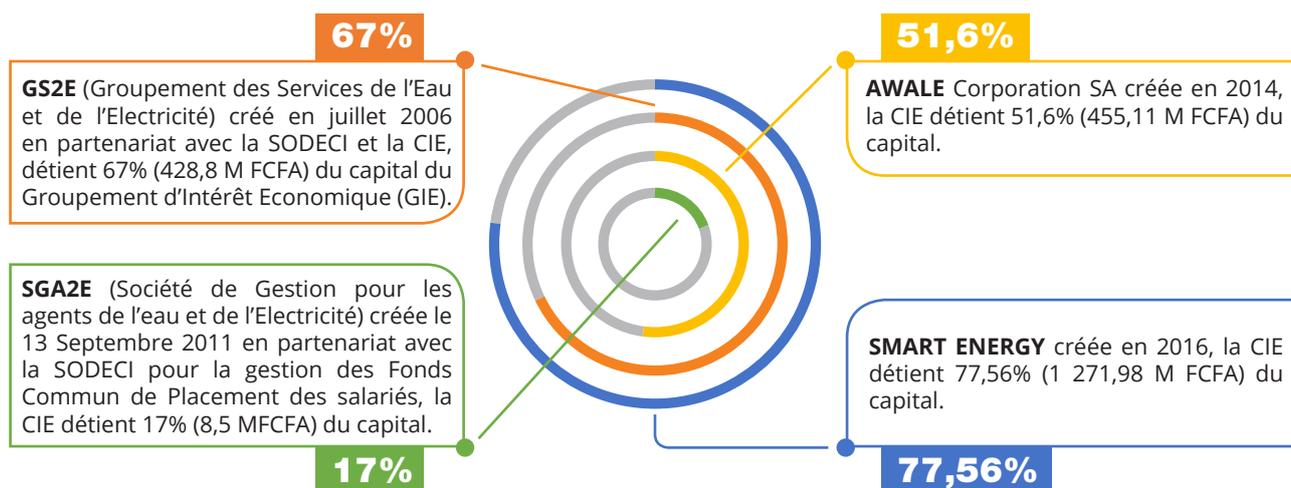
Son capital social d'une valeur de 14 milliards de FCFA, est ouvert au public depuis sa cotation à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM - UMOA) en 1992.

Il est principalement détenu par la société ERANOVE (54%) et par l'État de Côte d'Ivoire (15%). Le capital restant est réparti entre divers porteurs : l'actionnariat (26%) et les collaborateurs de la CIE (5%) par le biais de leur Fonds Commun de Placement (FCP).

Le cours de l'action au 31 décembre 2021 s'établit à 1 895 FCFA, pour un cours moyen de 1 707 FCFA.

Pour la 7ème année consécutive, l'Agence Bloomfield Investment, a attribué à la CIE la notation financière AA+ pour la catégorie long terme et A1+ pour la catégorie court terme, avec une perspective stable dans les deux (2) cas.

NOS **ENTITES JURIDIQUES ET FILIALES**



NOS CHIFFRES **CLÉS**



- 9 924,7GWh d'énergie électrique au bénéfice de 3 248 556 clients en Côte d'Ivoire
- 888,6 GWh exportés vers les pays voisins (Ghana, Bénin / Togo, Mali, Burkina Fasso, Libéria).

NOTRE **MODÈLE** D'AFFAIRES

NOTRE ÉCOSYSTÈME D'AFFAIRES

Les principales parties prenantes de nos activités sont :

NOS ACTIONNAIRES



NOS CLIENTS

- Le grand public
- Les institutions
- Les entreprises
- Les étudiants du CME

NOS RESSOURCES HUMAINES

- Nos collaborateurs en exercice
- Les collaborateurs du GIE
- Nos représentants du personnel
- Nos retraités

NOS PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

- Nos fournisseurs et sous-traitants
- Nos organismes de protection sociale (SGA2E, MA2E)
- Les bureaux d'étude et consultants

LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les riverains des infrastructures exploitées
- Les associations des consommateurs
- Les ONG
- Les organisations professionnelles
- Les médias et relais d'influence

LES INSTITUTIONS

- L'État concédant et ses sociétés d'Etat CI-ENERGIES et ANARE-CI
- Autorités administratives et politiques
- Les collectivités locales et territoriales
- Chefs de communauté (traditionnelle, locale...)
- Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (WAPP)

NOS RESSOURCES



CAPITAL HUMAIN

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée



CAPITAL FINANCIER

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée



CAPITAL INDUSTRIEL

- ↳ **Production :**
 - 6 barrages hydroélectriques (604 MW)
 - 1 centrale thermique (100 MW)
 - 36 centrales isolées
 - Taux de disponibilité des groupes : 79,66%
- ↳ **Transport :**
 - 66 postes de livraison vers les réseaux de distribution
 - 193 transformateurs
- ↳ **Mouvement d'énergie :**
 - 38 Unités de production raccordées
- 7 476 km de réseaux électrique transport
- 3 interconnexions HTB transfrontalières (Mali, Burkina Faso, Ghana)
- 4 interconnexions HTA (Mali, Burkina, Liberia, Ghana)
- ↳ **Distribution :**
 - 52 473 km de réseau électrique de distribution
 - 15 139 postes de distribution
 - 124 centres d'accueil clientèle
 - 5 points de service
 - 1 corner



CAPITAL ENVIRONNEMENT

- Réservoirs hydrauliques - volume d'eau turbinée 19 158 millions de m³
- Consommation 148 109 063 m³ de gaz naturel
- Consommation d'énergie électrique (production + bureau) 42,21 GWh

NOS MÉTIERS ET ACTIVITÉS



• NOTRE STRATEGIE :

- **Accélérer l'accès à l'électricité,**
- **Améliorer et diversifier nos offres et services afin de satisfaire nos clients et maintenir notre position de leader sur le marché.**



• NOTRE AMBITION :

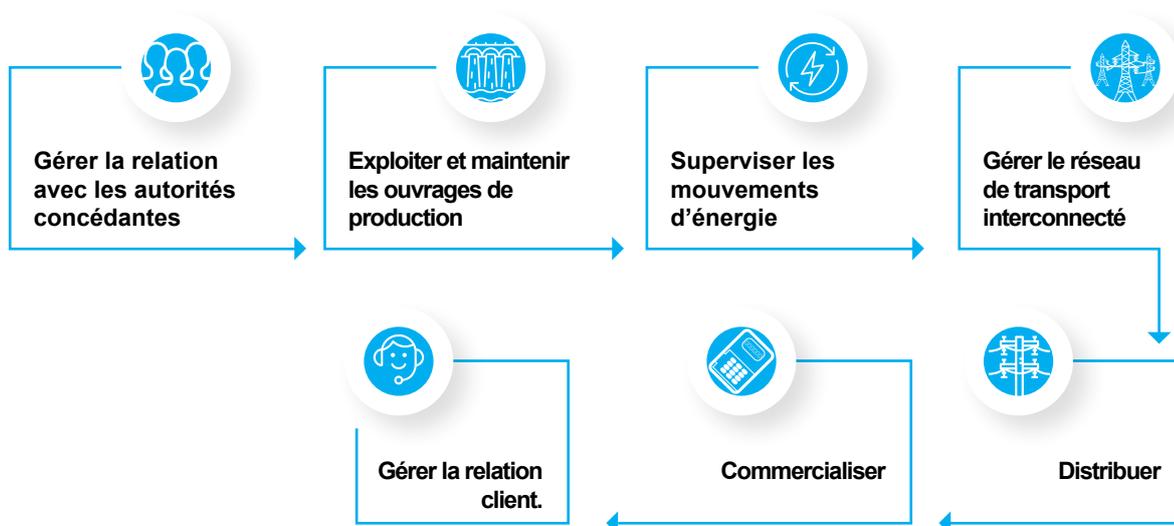
- **Être un partenaire incontournable de la population et de l'Etat Ivoirien dans la fourniture de services énergétiques.**



• NOS METIERS / NOS IMPLANTATIONS :

- **Être le gestionnaire du service public d'électricité,**
- **Former aux métiers de l'électricité,**
- **Créer les conditions pour l'efficacité énergétique sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire.**

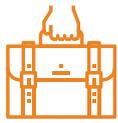
NOTRE CHAINE DE VALEUR :



LES FACTEURS CLES DE PERFORMANCE ET DE RESILIENCE DE NOS ACTIVITES :

- ✓ **Un actionnariat stable et une gouvernance forte**
- ✓ **Une relation de confiance avec l'Etat concédant**
- ✓ **Une parfaite connaissance des infrastructures exploitées depuis plus de 30 ans**
- ✓ **Un développement continu des compétences de nos collaborateurs**
- ✓ **Une triple certification QSE du pôle Production, Transport et Mouvement d'Énergie**
- ✓ **Un engagement RSE exemplaire autour des ouvrages de production**

NOS MARCHÉS ET NOS CLIENTS



• NOS MARCHÉS

- La délégation de services publics d'électricité
- La Côte d'Ivoire et les pays voisins interconnectés à son réseau national
- L'efficacité énergétique
- La formation au métier de l'électricité



• NOS ENJEUX

- La hausse de la consommation des particuliers à faible revenu contre la baisse de la consommation des gros clients (développement de l'efficacité énergétique et de l'autoproduction)
- La segmentation des activités
- L'ouverture du réseau national à la concurrence
- Le renforcement du cadre d'échange avec les consommateurs
- Les objectifs de développement durable et le changement climatique
- La transformation digitale



• NOS CLIENTS

- 3 254 968 clients raccordés

NOS IMPACTS ET RÉSULTATS CLÉS

• Sur nos Salariés

- 691 MFCFA de dépenses de formation
- 2 935 MFCFA de FCFA de dépenses volontaires en avantages sociaux
- 1 576 MFCFA de fonds alloués aux prêts internes
- Certification ISO 45001 pour le pôle Production, Transport et Mouvement d'Energie

• Sur nos Communautés

- Branchements sociaux PEPT : 202 780 branchements réalisés
- Management RSE autour des usines de production classé exemplaire selon l'ISO 26000
- Plus de 365 millions FCFA consacrés aux actions RSE

• Sur nos Actionnaires

- Rentabilité économique et financière des activités
- Ethique placée au centre de la gouvernance (engagement vers la certification ISO 37001)
- Développement de nouveaux segments du marché (PEPT, Digitalisation)

• Sur nos Clients

- Augmentation du nombre des clients raccordés : 3 254 968 clients Basse Tension et Haute Tension raccordés (+11.6%)
- Qualité de service : Temps Moyen de Coupure : 17H 52 mn et taux de disponibilité groupe 79,66%
- 54 904 abonnés enregistrés à la e-agence pouvant consulter leurs factures sur le site en ligne
- 36 478 abonnés ont bénéficié de l'envoi des factures par messagerie électronique

• Sur l'Etat

- Un partenaire innovant pour développer l'accès à l'électricité
- Un partenaire aux services performants par l'amélioration des rendements
- Un partenaire stratégique pour le développement du secteur de l'électricité
- Un partenaire de confiance dans l'exécution du contrat de performance

• Sur l'Environnement

- 79 % de la production électrique issue de l'hydroélectricité
- 215 tCO2e / GWh produit
- Certification ISO 14001 des usines de production

NOS VALEURS



• La conformité

Concessionnaire d'un service public, la conformité de nos activités aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, au contrat de performance qui nous lie à l'État, aux règles, procédures et instructions de travail, qui régissent nos activités quotidiennes sont des facteurs déterminants de la stabilité et de la performance de notre entreprise et ce faisant, de la qualité de service que nous délivrons aux populations de Côte d'Ivoire.



• L'intégrité

L'intégrité est une valeur morale que doivent partager tous les collaborateurs de la CIE afin d'assurer la loyauté de nos pratiques au profit de toutes nos parties prenantes. L'intégrité nous appelle notamment à lutter contre la fraude, la corruption, contre toute pratique discriminante et discriminatoire qui n'aurait d'autre effet que de porter atteinte à la reconnaissance des valeurs et de l'expertise de nos collaborateurs.



• Le professionnalisme

Le professionnalisme est la valeur fondamentale gouvernant les actes quotidiens de tous nos collaborateurs. Il nous enjoint à accomplir nos tâches avec rigueur, diligence et un sens élevé des responsabilités, à garantir la satisfaction de nos clients par des prestations de qualité, dans le respect de la personne humaine et de l'environnement.



• La performance

La performance est seule garante de la qualité et de la disponibilité du service public d'électricité au profit de nos clients. Cette exigence nous enjoint à accomplir chacune de nos tâches avec rigueur et diligence ; à assurer une bonne qualité de formation initiale et continue de nos collaborateurs, à promouvoir un sens élevé des responsabilités pour garantir la satisfaction de nos clients.



• La solidarité

La solidarité est une valeur traditionnelle de la culture africaine que nous érigeons en des principes de management de notre entreprise, liant esprit d'entreprise et esprit de famille. Ce socle de notre politique sociale permet à nos collaborateurs d'exercer pleinement leurs missions, en se sachant protégés des vicissitudes de la vie quotidienne.



• La responsabilité

La CIE est une entreprise citoyenne et responsable ; cette valeur exige de nous de prendre en compte et concilier les intérêts de toutes nos parties prenantes dans l'exercice de nos activités, en prônant le respect des règles éthiques et déontologiques de notre entreprise, tout en témoignant de la bonne exécution de nos activités par la communication de rapports d'activités et de résultats vérifiables.

ANALYSE DE **RISQUE RSE**

A la suite de l'identification et à l'analyse des risques extra-financiers réalisées avec le groupe ERANOVE, les axes d'amélioration identifiés sont mis en œuvre et suivis.

| Gouvernance – Politique RSE | | | |
|-----------------------------|--|--|--|
| Enjeux | Risques (R) / Opportunités (O) | Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR) | Axes d'amélioration engagés |
| Lutte contre la corruption | <ul style="list-style-type: none"> • Non-conformité aux standards et réglementations en matière de lutte anti-corruption (R) • Confiance de l'ensemble de nos parties prenantes et de notre écosystème d'affaires : les acteurs publics et états, les fournisseurs, les clients, les salariés et la société civile (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées/sensibilisées à l'éthique (IR) • Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique (IR) • Taux de couverture évaluations ISO 19600 et certifications ISO 37001 (IM) • Reporting des plaintes internes et externes (IR) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Amélioration continue des systèmes de management anti-corruption, avec un objectif de certification à l'ISO 37 0001 ↳ suivi du Reporting des sanctions disciplinaires |
| Protection de la réputation | <ul style="list-style-type: none"> • Survenance d'événement pouvant porter atteinte à la réputation (R) • Maintien d'accès et augmentation des parts de marché (O) | Nombre d'incidents induisant un risque réputationnel | ↳ Mise à jour et déploiement de la procédure de gestion des situations d'urgence |

| Capital humain – Politique RSE – Ressources humaines | | | |
|---|--|--|---|
| Enjeux | Risques (R) / Opportunités (O) | Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR) | Axes d'amélioration engagés |
| Adéquation des compétences avec les besoins | <ul style="list-style-type: none"> • Non-disponibilité de personnels compétents (R) • Inadéquation des compétences du fait des évolutions technologiques (R) • Avantage compétitif lié à la qualité des compétences (O) • Amélioration des performances de l'entreprise (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées/sensibilisées à l'éthique (IR) • Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique (IR) • Taux de couverture évaluations ISO 19600 et certifications ISO 37001 (IM) • Reporting des plaintes internes et externes (IR) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Amélioration continue des systèmes de management anti-corruption, avec un objectif de certification à l'ISO 37 0001 ↳ suivi du Reporting des sanctions disciplinaires |
| Protection de la réputation | <ul style="list-style-type: none"> • Survenance d'événement pouvant porter atteinte à la réputation (R) • Maintien d'accès et augmentation des parts de marché (O) | Nombre d'incidents induisant un risque réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise à jour et déploiement de la procédure de gestion des situations d'urgence ↳ Mise en place et simulation des plans de prévention sur les principales causes possibles d'atteinte à la réputation |
| Préservation de la santé, la sécurité et la sûreté des collaborateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Accidents du travail et maladies professionnelles de personnels (R) • Perturbations opérationnelles résultant de l'absentéisme causé par les accidents de travail ou les maladies professionnelles (R) • Attractivité et fidélisation des collaborateurs (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail et taux d'absentéisme (IR) • Accidents de travail (taux de fréquence et gravité) (IR) • Nombre de maladies professionnelles (IR) • Taux de couverture ISO 45001 (IM) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Identification des risques professionnels ↳ Mise en œuvre du SGES (Système de Gestion Environnementale et Sociale) ↳ mise en place d'un système formel de remontée des accidents ↳ Formaliser les procédures d'urgence sur tous les sites principaux |

Protection de l'environnement – Politique RSE – Environnement

| Enjeux | Risques (R) / Opportunités (O) | Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR) | Axes d'amélioration engagés |
|--|--|--|--|
| Prévention des pollutions air, eau sols et déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Non-conformité avec les réglementations, retrait d'autorisations (R) • Hausse des coûts de revient du fait de l'absence de provision / prise garantie (comptabilité) (R) • Accidents ou incidents générant des pollutions (R) • Confiance des riverains et de la société civile (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture ISO 14001 (IM) • Suivi des accidents et incidents environnementaux (IM) • Suivi de la qualité des rejets dans l'air (IR) • Provisions et garanties pour risques environnementaux | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en œuvre du SGES ↳ Amélioration des indicateurs de suivi ICPE et prévention de la pollution ↳ Formalisation d'un système de remontée des accidents et presque accidents ↳ Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux Autorités |
| Utilisation durable des ressources | <ul style="list-style-type: none"> • Rupture de ressources (matières premières) en eau, en énergie primaire (gaz, HVO, DDO...) (R) • Rationnement en électricité (R) • Préservation et intégrité des installations (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Rendement des usines et des réseaux (IR) • Programmes d'actions d'amélioration de l'efficacité des installations (IM) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Plan d'action de réduction des pertes techniques et des fuites ↳ Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux Autorités sur les capacités de production et de distribution |
| Atténuation et adaptation au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Exposition des actifs aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondation, érosion côtière ou élévation du niveau de l'eau) ayant un impact sur les capacités de production d'électricité, et l'intégrité des ouvrages de production, transport et distribution (R) • Non-acceptabilité sociétale et légale des projets carbonés (R) • Accessibilité au capital et à la dette concernant les projets carbonés (R) • Durcissement de la réglementation impactant les capacités de production d'électricité (R) | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture ISO 50001 (IM) • Suivi du rendement électricité (IR) • Capacité de production globale (IR) • Electricité produite et part des capacités de production (GW (IR) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Engagement de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM) ↳ Couverture des ouvrages de production par des plans de résilience aux risques climatiques ↳ Management : recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur l'évolution des ressources en eau ; et formalisation du suivi des ressources en eau |

Relations avec la société – Politique RSE – Société

| Enjeux | Risques (R) / Opportunités (O) | Indicateurs de moyens (IM) Indicateurs de résultats (IR) | Axes d'amélioration engagés |
|--|---|---|--|
| Santé et sécurité des consommateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Accidents / Maladies des tiers en lien avec nos services (R) • Confiance et fidélité des consommateurs (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accidents des tiers (IR) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Plan de sensibilisation du grand public aux risques électriques ; ↳ Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les situations d'exposition aux risques santé sécurité de tiers |
| Qualité de service, de produit et prix soutenable | <ul style="list-style-type: none"> • Mécontentement des clients du fait de la non-acceptabilité sociétale du prix ou de la qualité de service (R) • Limitation des fraudes (O) • Renouvellement des concessions (O) • Satisfaction clients (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de satisfaction clients (IR) • Temps moyen de coupure (IR) • Taux de couverture ISO 9001 (IM) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Recensement des actions de sensibilisation sur l'organisation du secteur ; |
| Accès aux services essentiels | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des parts de marché et volumes vendus lié à émergence d'une concurrence sur les populations non couvertes par le service public (R) • Non-acceptabilité des pouvoirs publics (R) • Accroissement du nombre de clients par une augmentation de l'accès aux services essentiels (O) • Soutien au développement économique (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients électricité (IR) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Développement du marché des minigrids ↳ Prolongation des activités PEPT |
| Lutte contre la Fraude clients | <ul style="list-style-type: none"> • Détournements indus des services et fraudes (R) • Pertes financières (R) • Pertes de crédibilité et de confiance des collaborateurs et clients (R) • Rentabilité de l'entreprise (O) • Intégrité des collaborateurs (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Ratio de facturation (IR) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Renforcement continu des capacités de détection et de surveillance, digitalisation des contrôles, facturations et paiements |
| Transparence ESG : environnement, social et société, gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> • Non obtention de crédits bancaires (R) • Pertes de marchés (R) • Capital-confiance facilitant les relations avec les autorités les investisseurs (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de plaidoyer et communication RSE (IM) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en place du SGES ↳ Diffusion des rapports DD à l'AG des sociétés |
| Dialogue avec les parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"> • Mécontentements des parties prenantes (R) • Qualité des relations, dialogue constructif et capital confiance avec les riverains et communautés dans un intérêt réciproque (O) | <ul style="list-style-type: none"> • Dépense d'actions de soutien/mécénat et partenariat (IR) • Suivi des plans d'engagement des parties prenantes (IM) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Elaboration et suivi des plans d'engagement des parties prenantes ↳ Cartographie des parties prenantes et suivi des modalités de dialogue ↳ Mise en place d'un système de dialogue avec les communautés de gestion des plaintes/griefs harmonisé |

POLITIQUE RSE

Notre vision

La CIE a pour ambition de progresser dans ses performances, d'améliorer en continu ses services et ses activités au bénéfice de ses clients et de l'ensemble de ses parties prenantes. Ces performances se traduisent par :

- + L'innovation dans son savoir-faire à fournir des prestations de qualité tout en préservant la santé des collaborateurs et en respectant l'environnement,
- + Le renforcement des liens avec ses parties prenantes pour une anticipation de leurs attentes de plus en plus fortes,
- + L'amélioration de ses performances contractuelles vis-à-vis de l'État de Côte d'Ivoire par une gouvernance forte, transparente et exemplaire.

La démarche RSE de la CIE s'appuie sur ces ambitions et s'intègre pleinement dans la politique du groupe ERANOVE qui s'articule autour de quatre axes :

- + Gouvernance éthique et conformité
- + Développement du capital humain et employeur responsable
- + Préservation et optimisation des ressources naturelles
- + Accès aux services essentiels et développement des communautés

| Nos orientations stratégiques | Gouvernance | Développement du capital humain et employeur responsable | Prévention, optimisation des ressources et des solutions | Accès aux services essentiels et développement des communautés |
|-------------------------------|--|--|---|--|
| Nos engagements | <ul style="list-style-type: none"> - Construire une entreprise citoyenne prenant en compte les attentes de ses parties prenantes. - Renforcer notre rôle de partenaire de référence de l'État en contribuant à l'équilibre du secteur de l'électricité et à l'accroissement de l'accès à l'électricité - Développer nos règles d'éthique et mise en œuvre d'une démarche de management anticorruption | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir et maintenir des services essentiels à la santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes - Favoriser des emplois durables - Renforcer les compétences | <ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'environnement et les ressources naturelles - Adopter des systèmes intelligents favorisant une production et une consommation durable - Répondre de ses impacts sur la société, l'économie et l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> - Placer le client au centre de nos activités - Intégrer l'innovation dans nos services et activités - Développer et nourrir des liens de proximité avec les communautés |
| Nos domaines d'actions | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la performance extra-financière - Conformité et lutte contre la corruption | <ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité - Développement des compétences et management des talents - Dialogue social - Protection sociale et rémunération équitable | <ul style="list-style-type: none"> - Prévention des pollutions (eau, air, sol) - Performances et optimisation des ressources, de la production à la distribution - Efficacité énergétique | <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux services de base de qualité - Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes - Entraînement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE - Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat) |

Le respect de ces engagements, les actions mises en œuvre et les résultats obtenus sont transcrits dans un rapport de développement durable annuel disponible auprès des parties prenantes en vue de favoriser un dialogue continu, contributif à l'amélioration de ces performances et de notre mission de service public.

NOTRE CONTRIBUTION AUX 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU EST SIGNIFICATIVE SUR 7 POINTS :

1 PAS DE PAUVRETÉ



CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT LOCAL

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET AMELIORER LE CADRE D'APPRENTISSAGE DES APPRENANTS

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



APPLIQUER LES MODES DE CONSOMMATION DURABLE

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES DURABLES A UN COÛT ABORDABLE

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



PARTICIPER AUX ACTIONS DE REBOISEMENT

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



OFFRIR UN EMPLOI PRODUCTIF ET TRAVAIL DECENT

La CIE amplifie chaque fois que possible notre impact positif.





Chapitre 01

CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE FORTE

Une gouvernance respectueuse des nouvelles exigences de la convention, du service public, innovante et empreinte de la culture africaine.

**1.
DECIDER AVEC
DES ORGANES
STRUCTURÉS**

P.18

**2.
PERENNISER UNE
GOUVERNANCE
RESPONSABLE**

P.20

**3.
PLACER L'ETHIQUE ET
L'ANTICORRUPTION
AU CENTRE DE NOTRE
GOUVERNANCE**

P.21

01

**4.
EVALUER ET CERTIFIER
LES SYSTEMES DE
MANAGEMENT**

P.24

**5.
DEMARCHE DE
RESPONSABILITE
SOCIETALE (RSE)**

P.27

1. DECIDER AVEC DES ORGANES STRUCTURÉS

1.1. Le Conseil d'Administration

Le premier organe de gouvernance de la CIE est son Conseil d'Administration. Il détermine les orientations de ses activités, veille à leur mise en œuvre. Il agit sous réserve des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires, dans la limite de l'objet social de la CIE et conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA. Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres qui nomment leur Président. L'actuel Président est M. Dominique KAKOU. Les membres du conseil d'administration sont :

- Marc ALBEROLA,
- Ahmadou BAKAYOKO,
- Claude KONAN BONI,
- ETAT DE CÔTE D'IVOIRE,
- Vincent LE GUENNOU,
- Brice LODUGNON,
- Louis PETERSCHMITT,
- Eric TAUZIAC

1.2. Les Comités dépendants du Conseil d'Administration

Le Comité de rémunération

Mis en place lors de la séance du 24 mai 2011 du Conseil d'Administration, il est composé de trois (3) Administrateurs chargés d'examiner les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux.



Conseil d'Administration



Le Comité d'audit

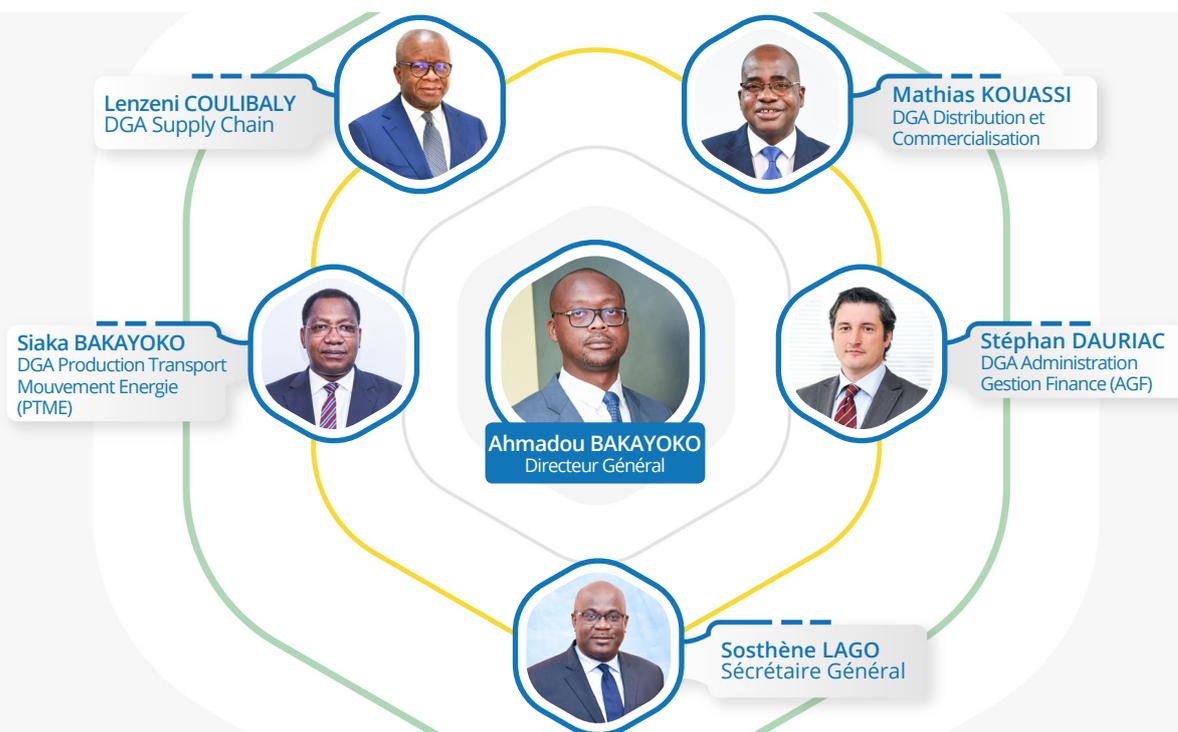
Conformément aux dispositions de l'article 829-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et en application de l'article 20-4 des statuts, Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 03 décembre 2015, s'est doté d'un comité d'audit composé de trois (3) Administrateurs non-salariés de l'entreprise ou n'exerçant aucun mandat de Directeur Général ou Directeur Général Adjoint en son sein. Le comité d'audit a pour missions essentielles de :

- + Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes de l'entreprise ;
- + Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- + Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- + Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

La Direction Générale

Le second organe de gouvernance de la CIE est la Direction Générale. Il est assuré par le Directeur Général désigné et nommé par le Conseil d'Administration. Il agit conformément aux dispositions prévues par l'Acte Uniforme et les statuts de la CIE qui lui confèrent son mandat. La Direction Générale reflète le modèle managérial de la CIE. Le Directeur Général et les 5 Directeurs Généraux Adjoints forment le Comité de Direction Générale (CDG). Depuis avril 2019, Monsieur Ahmadou BAKAYOKO est le Directeur Général de la CIE.



1.3. Les comités dépendants de la Direction Générale

Les décisions stratégiques et les sujets évoqués en Comité de Direction Générale sont déclinés dans les organes de direction par les Directeurs Généraux Adjoints des différents pôles.

Un Comité de Direction (CODIR) comprenant les membres du CDG, les Directeurs Centraux, les Directeurs et Directeurs adjoints est organisé régulièrement pour évoquer les sujets concernant la vie de l'Entreprise.

Un comité de Direction élargi (CODIR Elargi) comprenant les membres du CODIR, les Directeurs Régionaux du Transport et de la Distribution, les Directeurs d'Usines est organisé en fonction des circonstances.

2. PERENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

2.1. Un management adapté aux réalités

Le changement de gouvernance en avril 2019 marque le début d'une nouvelle vision et d'un nouveau programme de transformation de la CIE pour la période 2020-2025 qui se décline en 10 programmes de transformation qui sont :



Par ailleurs, depuis quelques années, la CIE a intégré dans son mode de fonctionnement, les sujets de responsabilité sociétale, de bonne gouvernance et d'éthique qui sont portés par la Direction Documentation, RSE & Conformité, rattachée au Secrétariat Général. Les objectifs RSE qui lui sont assignés sont de :

- + rassembler l'ensemble de ses collaborateurs autour de valeurs, règles de travail et règles de conduite communes ;
- + travailler à l'amélioration de l'image de l'entreprise par une meilleure politique de développement durable qui impacte, autant que possible, le quotidien des populations.

2.2. Notre modèle managérial

Le modèle managérial de la CIE inspiré par Marcel ZADY KESSY, premier Président Directeur Général de 1990 à 2002, est fondé sur la délégation, l'engagement et la responsabilisation de ses collaborateurs. Il repose sur son capital humain, alliant les exigences modernes du management et les réalités culturelles africaines.

Il a été érigé en une culture de groupe par ERANOVE, qui prône un management interculturel et décentralisé.

Il facilite une direction participative des collaborateurs et des managers dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés. Il favorise également une politique de proximité qui rend la hiérarchie plus accessible aux collaborateurs, développe un esprit de famille dans l'entreprise. Le dialogue social en est d'autant plus facilité entre représentants des salariés et la Direction Générale.

L'organisation méthodique est complétée par la mise en place de système de management qualité sécurité environnement, tous concourant à l'amélioration continue de nos performances.

3. PLACER L'ETHIQUE ET L'ANTICORRUPTION AU CENTRE DE NOTRE GOUVERNANCE

En réponse aux exigences du Système de Management Anticorruption, le règlement intérieur de la CIE a été mis à jour afin d'y annexer la charte d'Éthique, les directives anti-corruption et d'explicitier les différentes sanctions disciplinaires encourus en cas de manquement à ses directives.

Cette mise à jour a respecté toutes les étapes de validation d'un règlement intérieur en l'occurrence son approbation par les délégués du personnel et par l'inspection du travail.

3.1. Cartographie des risques de corruption

La CIE a réalisé en 2020, la révision de la cartographie des risques de corruption au sein des différentes directions. Des plans d'actions ont ensuite été élaborés en vue de réduire ces risques.

Les résultats obtenus au 31 décembre 2021 sont résumés dans le tableau ci-après :

| | |
|--|-----|
| Nombre de Directions concernées | 19 |
| Nombre d'actions à traiter | 119 |
| Nombre d'actions traitées | 57 |
| Taux d'avancement des plans d'actions | 48% |
| Objectif taux d'avancement des plans d'actions | 80% |

L'objectif n'a pas été atteint parce que plusieurs actions engagées sont en cours de traitement.

3.2. Formation et sensibilisation sur les directives anti-corruption

La CIE s'est fixée comme objectif de développer en son sein une culture éthique et anticorruption à l'endroit de l'ensemble de ses collaborateurs. En 2021, plusieurs actions ont été menées dans ce sens :

- + 812 sur 885 agents de zone (AZ), électriciens réseau (ER) de la DEXA et agents PEPT de la DEXI ont été formés. Soit un taux de réalisation de 91,7%, dépassant largement l'objectif fixé à 85%.
- + La diffusion mensuelle d'une valeur de notre charte Éthique à l'ensemble des collaborateurs déclinée au cours des différentes réunions de structures.
- + La célébration de la journée internationale de la lutte contre la corruption du 09 décembre 2021 a été l'opportunité de poursuivre la sensibilisation à l'endroit des collaborateurs à Abidjan et à l'intérieur du pays sur le thème « des directives cadeaux et invitations ».
- + Le site internet de la CIE reste un outil d'information et de sensibilisation permanent des collaborateurs et des tiers. Outre la publication de la charte d'éthique destinée à rappeler les valeurs à promouvoir, les directives de la CIE en matière d'anti-corruption peuvent y être consultées par :
 - Les collaborateurs sur le lien <https://www.cie.ci/ebook/anticorruptioncollabo/>
 - Les fournisseurs, partenaires et sous-traitants sur le lien <https://www.cie.ci/ebook/anticorruptionfournisseur/>

3.3. Gestion des alertes

Depuis 2015, la CIE dispose de plusieurs canaux d'alerte éthique :

- + le numéro court 1312 accessible les jours ouvrés et aux heures de travail,
- + l'adresse électronique ethiquecie2@cie.ci.

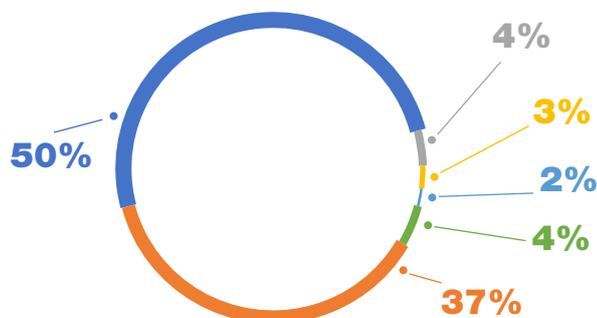
En 2021, dans le cadre du renforcement de son dispositif d'alerte, la CIE a déployé l'application WHISTLE B accessible via son site internet. Il s'agit d'un système en ligne mis à la disposition de tous (collaborateurs, clients et fournisseurs etc.) pour permettre le signalement d'éventuels comportements non éthiques. Ce canal spécialisé garantit l'anonymat des lanceurs d'alertes. Les données stockées, sont sécurisées conformément à la loi sur la protection des données à caractère personnel. Il facilite les différents échanges sur les alertes et permet le suivi de leur traitement par les lanceurs d'alerte. Il a permis de capter 10 alertes.

Au 31 Décembre 2021, sur 223 alertes enregistrées (121 alertes externes et 102 alertes internes), 222 ont été traitées, soit un taux de traitement de 99% pour un objectif de 95%.

A la même période en 2020, le taux de traitement des alertes était de 95%. 121 alertes avaient été traitées sur un total de 127 alertes enregistrées.

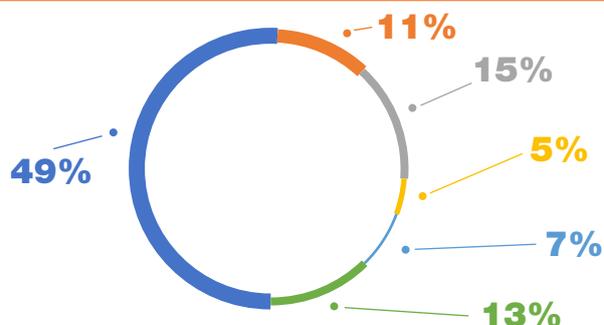
Répartition des alertes internes par valeur

- Respect des lois et règlements
- Professionnalisme
- Fraude
- Corruption
- Respect de la personne humaine
- Conscience professionnelle



Répartition des alertes liées au respect des lois et règlements interne

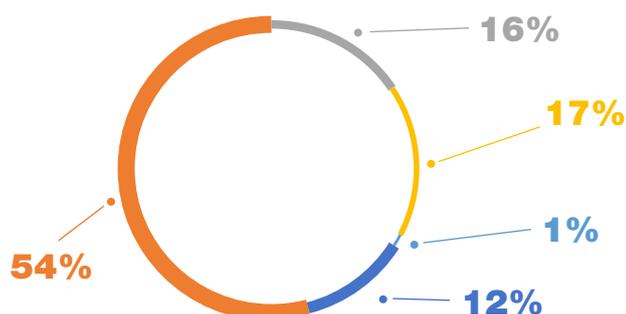
- Non-respect des procédures internes
- Insubordination
- Mauvaise manière de servir
- Mauvaise utilisation des véhicules de service
- Absence sans autorisation et sans justification
- Non-respect des consignes de sécurité



Le non-respect des procédures internes représente 49% des alertes relatives à la valeur « **respect des lois et règlements** ».

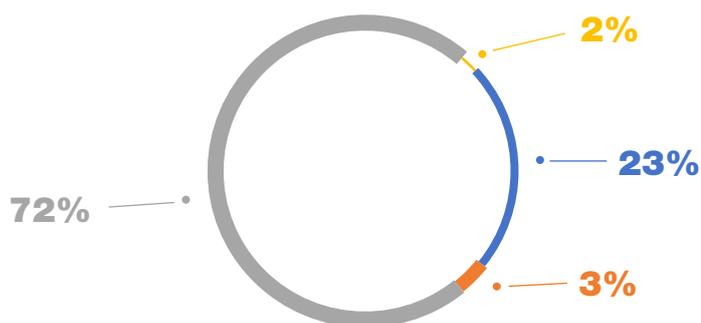
Répartition des alertes externes par valeur

- Respect des lois et règlements
- Professionnalisme
- Fraude
- Corruption
- Respect du client



Repartition par motif des alertes externes 2021 liées au professionnalisme

- Non respect des délais
- Factures non reçues à temps
- Mauvaise manière de servir
- Retard sur remboursement



La mauvaise manière de servir et le non-respect des délais représentent respectivement 72% et 23% des alertes relatives à la valeur «**professionnalisme**».



PAIEMENT DE FACILITATION

SOLLICITER DE L'ARGENT, DES CADEAUX OU DES INVITATIONS AFIN D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS OU DES FORMALITÉS DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EST INTERDIT.



TÉMOIN OU VICTIME ?

CONTACTEZ-NOUS VIA
NOTRE DISPOSITIF D'ALERTE SUR WWW.CIE.CI
OU APPELEZ LE 1312 [†]

[†]Coût d'un appel local/numéro disponible de 8h à 12h et de 14h à 16h.



4. EVALUER ET CERTIFIER LES SYSTEMES DE MANAGEMENT

4.1. Certifier nos démarches

Les taux de couverture des certifications / évaluations sont suivis depuis 2019

4.1.1. Taux de couverture certifications et évaluations ISO

CARTOGRAPHIES DES STRUCTURES CERTIFIÉES/ÉVALUÉES

| Domaine | Norme / Référentiel | Périmètre | Assiette | Taux de couverture certification / évaluation 2021 | |
|---------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------------|--|---|
| Santé Sécurité au travail | OHSAS 18001 / ISO 45001 | Tous métiers | Effectif | 17% |  |
| Environnement | ISO 14001 | Production d'électricité | Capacité de production électricité | 100% |  |
| | | Transport d'électricité | km réseau électricité | 100% |  |
| Qualité | ISO 9001 | Tous métiers | Effectif | 25% |  |
| Responsabilité sociétale | ISO 26000 | Production d'électricité | Capacité de production électricité | 100% |  |
| Compliance | ISO 19600 | Tous métiers | Effectif | 100% |  |
| Energétique | ISO 50001 | Tous sites | | 33% |  |

4.1.2. Cartographies des structures certifiées/évaluées

| PÔLES | DIRECTIONS | ISO 9001 Version 2015 | ISO 45001 Version 2018 | ISO 14001 Version 2015 | ISO 26000 Version 2017 |
|-----------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Pôle PTME | Production d'Electricité | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | Mouvement d'Energie | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | Transport et Télécommunications | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Pôle AGF | Patrimoine | ✓ | | | |
| | Budget Contrôle de Gestion | ✓ | | | |
| | Finance Comptabilité | ✓ | | | |
| CME | Centre des Métiers de l'Electricité | ✓ | | | |
| Pôle SG | Médecine du Travail | ✓ | | | |
| | Documentation, RSE & Conformité | ✓ | | | |
| | Ressources Humaines | ✓ | | | |
| | Communication Interne | ✓ | | | |
| | Protection Sociale | ✓ | | | |
| | Contrôle Interne | ✓ | | | |

4.2. Certificats ISO

4.2.1. Périmètre CIE

L'audit initial AFNOR de certification du Système de Management Energétique de la CIE, piloté par la Direction du Patrimoine, s'est déroulé en deux étapes. La première, relative à la revue documentaire du système de management énergétique s'est déroulée le 18 novembre 2020. La seconde, portant sur la réalisation effective de l'audit sur site selon le référentiel ISO 50001 version 2018 s'est déroulée du 18 au 30 Avril 2021.

Le périmètre couvert par le certificat concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, la gestion des véhicules de la CIE.

A l'issue de cet audit, la CIE a obtenu le certificat ISO 50001 avec les résultats suivants : 20 Points Forts (PF), 20 Pistes de Progrès (PP), 20 Points Sensibles (PS) et 01 Non-Conformité mineure (NC min).

4.2.2. Périmètre Pôle PTME – Production Transport et Mouvement d'Energie

L'audit de suivi n°2 QSE AFNOR du Pôle PTME s'est déroulé du 14 au 21 avril 2021 relativement aux normes Qualité ISO 9001 version 2015, Environnement ISO 14001 version 2015, Santé & Sécurité au Travail ISO 45001 version 2018.

A l'issue de ces audits, les résultats obtenus par le pôle PTME sont : 20 Points Forts (PF), 35 Pistes de Progrès (PP), 30 Points Sensibles (PS) et 03 Non-Conformités mineures (NC min). 6/7 NC min et 12/31 PS relevés lors de l'audit de renouvellement en 2020 ont été levés.

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité s'est vue décerner le Vendredi 5 Novembre 2021, le Prix d'Excellence Ivoirien de la Qualité lors de la Journée Nationale de l'Excellence qui s'est déroulée au palais présidentiel en présence du Président de la République, Monsieur Alassane OUATTARA et du Chef de gouvernement, Monsieur Patrick ACHI. Cette distinction qui a été réceptionnée par le Directeur Général, au nom des collaborateurs de la CIE, a été officiellement célébrée le Mercredi 17 Novembre 2021 à Ayamé. Le Prix Ivoirien de la Qualité s'adresse à toutes les organisations publiques ou privées exerçant en Côte d'Ivoire et engagées dans une démarche qualité. Il vise à promouvoir la culture de la Qualité en Côte d'Ivoire, à inciter les Entreprises à entreprendre des démarches qualité et à récompenser celles qui se sont distinguées par la mise en place d'une démarche exemplaire.



Prix d'Excellence décerné au
Directeur Général de la CIE
M. Ahmadou BAKAYOKO par
le Premier Ministre
M. Patrick ACHI



| 4.2.3. Périmètre Pôle AGF – Administration Gestion Finances

L'audit de renouvellement Qualité AFNOR du Pôle AGF quant à lui, s'est déroulé du 13 au 16 septembre 2021 relativement à la norme Qualité ISO 9001 version 2015.

A l'issue de cet audit, les constats notifiés au Pôle AGF (DP, DFC, DBCG) sont : 29 Points Forts (PF), 31 Pistes de Progrès (PP), 3 Points Sensibles (PS). 30/30 PP et 5/6 PS relevés lors de l'audit de suivi N°2 en 2020 ont été levés.

| 4.2.4. Périmètre CME - Centre des Métiers de l'Electricité

Le Centre des Métiers de l'Electricité (CME) a réalisé son audit de suivi N°1 Qualité AFNOR les 23 et 24 septembre 2021 relativement à la norme Qualité ISO 9001 version 2015.

Au terme de cet audit, les résultats obtenus par le CME sont : 08 Points Forts (PF), 15 Pistes de Progrès (PP), 01 Point Sensible (PS) et 01 Non-Conformité mineure (NC min).

| 4.2.5. Périmètre Pôle SG – Secrétariat Général

L'audit initial Qualité AFNOR du pôle SG s'est déroulé du 22 au 30 novembre 2021 relativement à la norme Qualité ISO 9001 version 2015. A l'issue de cet audit, le pôle SG a obtenu le certificat avec les résultats suivants :30 Points Forts (PF), 40 Pistes de Progrès (PP), 25 PS Points Sensibles (PS) et 03 Non-Conformités mineures (NC min).



Audit de certification qualité du pôle SG novembre 2021



5. DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE (RSE)

Depuis 2015, la CIE renforce et démontre son engagement dans la Responsabilité Sociétale par :

- + L'élaboration et la communication du Reporting RSE, validé par un organisme tiers indépendant ;
- + La publication de la Déclaration de Performance Extra Financière (Rapport de Développement Durable) ;
- + La mise en place d'un système RSE sur l'ensemble de ses sites de production.

Dans le cadre de la structuration de sa démarche de Développement Durable (DD), la CIE s'est fixée comme objectif, de mettre en place un management qui s'articule autour des trois (3) axes suivants :

- + Construire la démarche ;
- + Organiser la gouvernance de la démarche ;
- + Organiser le reporting Développement Durable.

La Politique Développement Durable de la CIE est en cours d'élaboration. Elle est à l'étape de la mise en cohérence avec celle du Groupe ERANOVE qui est en révision.

L'évaluation RSE de la Direction de la Production d'Electricité (DPE) s'est déroulée du 01 au 07 décembre 2021. A l'issue de cette évaluation, le Label Engagé RSE basé sur le modèle AFAQ 26000 a été reconduit au niveau « CONFIRME » avec un total de 677 points sur 1000



Attestation d'évaluation sur ISO 26000 des périmètres KOSSOU, AYAME, TAABO, BUYO et FAYE, Utag Vridi



Attestation

**AFNOR Certification atteste avoir évalué
la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :**
*AFNOR Certification attests having assessed the contribution to sustainable development
according to ISO 26000 within:*

COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de l'évaluation :
Complementary list of locations within the evaluation scope:

KOSSOU BP 1034 CI-CI YAMOOUSSOUKRO
AYAME BP 25 CI-CI AYAME
TAABO BP 33 CI-CI TOUMODI
BUYO ET FAYE 231 CI-CI BUYO
Utag Vridi 01 BP 6923 GS-CI ABIDJAN

| 6. AUTRES CERTIFICATS

Le CME est le seul centre de formation en Afrique subsaharienne à disposer des certificats d'agrément SERECT BT et HTA. Il symbolise la reconnaissance de la qualité des réseaux écoles, des modes opératoires, du respect strict des consignes de sécurité et du professionnalisme des formateurs. Rappelons que :

- + **L'agrément SERECT pour les formations relatives aux Travaux Sous Tension Basse Tension (TST BT)** a été obtenu en janvier 2016 et a été renouvelé en janvier 2021. L'agrément est valable 4 ans ;
- + **L'agrément SERECT TST Haute Tension de type A (TST HTA)** a été obtenu en décembre 2017 pour une période de 3 ans et renouvelé en décembre 2020 ;
- + **Une certification REA** (RH Excellence Afrique) permettant d'agréer l'adéquation emploi-formation des programmes du CME A été délivrée en 2018, et renouvelée en 2021 pour une durée de 3 ans.

| 6.1. Les démarches en cours

Démarche Qualité (SMQ)

La Direction de la Communication Externe et de la Marque (DCEM) est engagée dans cette démarche dont la certification ISO 9001 v2015 interviendra en 2022. Le Pôle Distribution & Commercialisation s'y est également engagé. Compte tenu de sa taille, la démarche Qualité de ce Pôle D&C a été subdivisée en 3 grandes phases dont la 1ère débutera courant 2022 pour s'achever fin 2023. Chaque phase devrait durer 24 mois. Un audit diagnostic Qualité du Pôle s'est déroulé du 16 au 19 Novembre 2021 sur le périmètre de la Phase 1 qui concerne la Direction Centrale Commerciale Marketing Relation Client (DCCMRC) et la Direction Exploitation Abidjan (DEXA) afin de déterminer les points forts dans chacune des entités ainsi que les axes d'amélioration.

Démarche Energétique : un Système de Management Energétique (SMé)

Après l'obtention de la certification ISO 50001 en 2021, la CIE améliore son système en vue d'étendre son périmètre de certification en 2023. Le périmètre d'extension couvre les postes sources de la DCTET.

Démarche Ethique : un Système de Management Anticorruption (SMAC)

En 2021, la poursuite de la démarche de management anticorruption (SMAC) selon le référentiel ISO 37001 s'est traduite par le renforcement du système documentaire associé. A savoir :

- + L'élaboration de la politique anti-corruption et la détermination des objectifs associés
- + La détermination des parties intéressées
- + La rédaction des documents du système de Management Anti-Corruption tels que les procédures et documents associés. Exemples : Due diligence, dispositif d'alerte, etc.



Certificat

Certificate

N° 2021/91029.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**GESTION PATRIMONIALE DES BÂTIMENTS SUR LES PÉRIMÈTRES 1 ET 2 DE LA CIE
GESTION PATRIMONIALE DE PROCESS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.
GESTION DES VÉHICULES DE LA CIE.**

**ASSET MANAGEMENT OF BUILDINGS ON THE COMPANY'S PERIMETERS 1 AND 2
ASSET MANAGEMENT OF ELECTRICITY PRODUCTION PROCESSES.
MANAGEMENT OF THE COMPANY'S VEHICLES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

1, avenue Christiani Treichville 01 BP CI-6923 ABIDJAN 01

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-05-11

Jusqu'au
Until

2024-05-10



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956 9/07-2020



Chapitre 02

DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

**1.
FAVORISER L'EMPLOI
DURABLE**

P.32

**2.
PROTEGER NOS
COLLABORATEURS**

P.36

2

**3.
RENFORCER LA SANTE
ET LA SECURITE**

P.40

**4.
INVESTIR DANS LA
FORMATION**

P.44

| 1. FAVORISER L'EMPLOI DURABLE

| 1.1. Respecter le cadre légal national et international

| 1.1.1. Application des textes de lois et décrets

Afin de s'assurer de sa conformité au droit ivoirien et aux conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire, la CIE effectue une veille réglementaire permanente. L'édiction du nouveau code du travail en 2015 et des textes réglementaires qui en résultent ont fait l'objet d'une analyse de conformité afin d'identifier des écarts éventuels et de proposer des plans d'actions correctives.

Sur un total de 537 dispositions identifiées pour l'ensemble des pratiques de la CIE relevant du droit social, 188 articles ont fait l'objet d'une attention particulière, et 43 articles ont été considérés en situation de non-conformité, soit 77% de taux de conformité. Un de mise en conformité est mis en œuvre.

| 1.1.2. Application de nouveaux textes réglementaires

En 2021, trois (3) nouveaux textes réglementaires relatifs à l'axe social ont été identifiés et rajoutés à la base de données des textes légaux applicables aux activités CIE. Leur analyse est en cours et est prévue s'achever au premier trimestre 2022. Ces nouveaux textes sont relatifs aux attributions et au fonctionnement du Comité Santé et Sécurité au Travail, au devoir d'alerte et au droit de retrait en cas de danger grave et imminent, à la prorogation de la période transitoire de validité des cartes nationales d'identité.

| 1.1.3. Gestion du temps de travail

Le Décret n°96-203 du 7 mars 1996 relatif à la durée du travail en Côte d'Ivoire fixe à 8 heures par jour la durée moyenne du temps de travail. Soit 40 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures travaillées en plus sont considérées comme supplémentaires pour les agents de maîtrise et les employés/ouvriers, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie. La CIE respecte ainsi les dispositions légales relatives aux temps de travail.

| 1.1.4. Suivi des heures Théoriques de travail et des heures supplémentaires

Le nombre d'heures travaillées théoriques totales en 2021 s'élève à 9 625 535 heures, toutes catégories confondues, contre 9 600 401 heures en 2020, soit une hausse de 0,26% due à une augmentation de l'effectif.

Le nombre d'heures supplémentaires passe à 366 258 heures en 2021 contre 220 950 heures en 2020, soit une augmentation de 65% liée également à l'augmentation de l'effectif.

| 1.1.5. Sensibilisation à la prise de congés

La gestion du capital humain constitue un levier important notamment par une bonne gestion des périodes de congés.

La conformité à cette exigence a conduit l'entreprise à mettre en place un monitoring de gestion des congés par Direction et engagé une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les encourager à prendre leurs congés au moment opportun. L'objectif étant de réduire les risques liés à une baisse de la performance des collaborateurs et à l'augmentation des charges d'exploitation de l'entreprise. L'ensemble des mesures et actions mises en œuvre vise à atteindre un solde moyen de 2 jours de congé par agent.

1.2. Recruter localement et fidéliser les collaborateurs

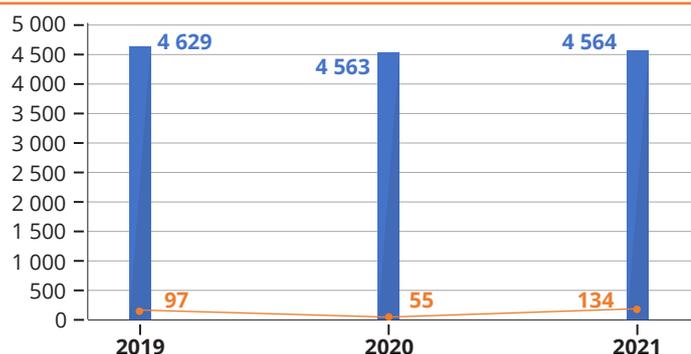
Recruter localement et surtout parvenir à fidéliser les collaborateurs est un enjeu essentiel dont la CIE a pris toute la mesure.

En 2021, 149 collaborateurs ont bénéficié d'une embauche en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à la CIE et 128 collaborateurs en Contrat à Durée Déterminée (CDD). L'effectif total de la CIE est de 4 698 (134 CDD, 4564 CDI) en 2021 contre 4618 en 2020. Il a une faible augmentation de 1,7% par rapport à 2020, nous avons enregistré 151 départs (tous départs confondus).

Par ailleurs, nous notons qu'en 2021, 45 collaborateurs en CDD sont passés en CDI. Ce qui confirme la volonté de la CIE de recourir à des emplois stables, en offrant une visibilité à long terme à ses collaborateurs.

Evolution des effectifs de la CIE

- Effectifs CDI
- Effectifs CDD



EVOLUTION DU RATIO CDD/CDI DE LA CIE

| Années | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------|-------|-------|-------|
| Ratio CDD/CDI | 2,09% | 1,20% | 2,93% |

En 2021, la tendance reste la même en matière de recrutement local. Les collaborateurs locaux sont recrutés en priorité, parce que la volonté de la CIE est de toujours faire appel aux compétences locales. Sur 4 698 collaborateurs 99,99% sont des locaux.

Dans le cadre de la fidélisation des collaborateurs, la CIE contribue au projet CAP Synergie Eranove. Ce projet piloté au niveau du groupe Eranove a pour objectif de mettre en place un plan de successions et un dispositif de fidélisation. Les grandes étapes sont les suivantes :

- + Identification, définition et harmonisation des critères (réalisé)
- + Identification des postes clés, stratégiques et talents (en cours)
- + Identification des successeurs (non démarré)
- + Mise en place du dispositif de fidélisation (non démarré)

1.2.1. Lutter contre les discriminations

Une charte de la diversité signée le 27 avril 2017 est en vigueur à la CIE. Cette charte est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. Par son application, la CIE favorise ainsi, la cohésion et l'équité sociale.

Pour la CIE, le respect des Droits de l'Homme est un principe de Responsabilité Sociétale qui prône la reconnaissance universelle des êtres humains et des travailleurs. Signer la charte de la Diversité, c'est donc :

- + Réaffirmer notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- + Favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi,
- + Améliorer la performance de l'Entreprise.



ENCADRE

La promotion du genre pour des métiers techniques et scientifiques.

En 2021, le CME compte 43% de filles dans ses cursus et filières techniques. Pour contribuer à la réduction de la disparité de genre dans les filières techniques et scientifiques, le Centre a ouvert ses portes au programme « Girls in STEM » porté par General Electric et Junior Achievement Côte d'Ivoire. Ce programme STEM (Sciences, Technology, Engineering and Mathematics) a pour objectif de stimuler l'intérêt des filles pour les Sciences, la Technologie, l'Ingénierie et les Mathématiques (STIM) et de les encourager à poursuivre une carrière dans ces domaines. Différentes sessions d'information, de mentorat et d'échange sur les carrières scientifiques ont été animées.



Etudiants CME



1.2.2. Favoriser l'emploi des jeunes

La CIE agit en faveur de l'emploi des jeunes de différentes manières :

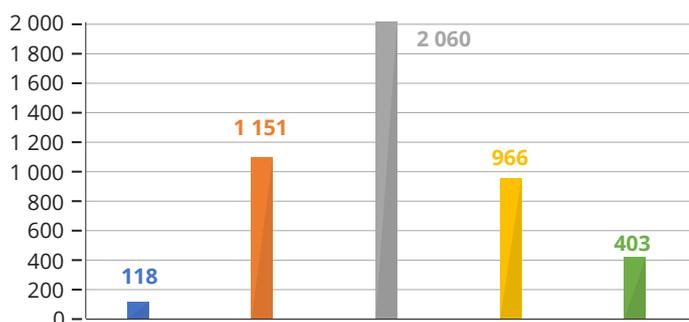
- + Le recrutement de jeunes collaborateurs : en 2021, la CIE a recruté 69 jeunes de moins de 25 ans,
- + Le recrutement de stagiaires en vue de leur donner la possibilité de valider leurs diplômes : la CIE a accueilli 807 stagiaires dont 47 en perfectionnement ou qualification professionnelle contre 749 et 2020.
- + La formation d'étudiants en son centre des métiers de l'électricité (CME) : Le développement industriel de la Côte d'Ivoire requiert la formation de techniciens dans le secteur de l'électricité.
- + Le CME est l'un des premiers formateurs du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire : au titre de l'année académique 2020/2021, 369 étudiants formés, dont plus de 20% de filles.
- + La CIE poursuit et diversifie ses partenariats avec des établissements de formation pour disposer de viviers de compétences, notamment dans les domaines techniques et professionnels : à cet effet, des conventions de partenariat ont été initiées en 2021 avec le Centre des métiers de l'électricité, l'Institut National Polytechnique -Houphouët Boigny et l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication).

TABLEAU DE L'EFFECTIF DE JEUNES DE 18 À 35 ANS RECRUTÉ EN 2020 ET 2021

| CATEGORIES RECRUTEES | 2020 | 2021 |
|--|------|------|
| Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés | 1 | 69 |
| Nombre de stagiaires recrutés | 749 | 807 |

Pyramide des âges

- Effectif total 18-25 ans
- Effectif total 26-35 ans
- Effectif total 36-45 ans
- Effectif total 46-55 ans
- Effectif total +56 ans



1.2.3. Encourager le dialogue social

Un cadre d'échanges et de dialogue permanent (CDP) est mis en place entre la Direction Générale et l'ensemble des représentants syndicaux. En plus des vingt rencontres périodiques réalisées, des rencontres à la demande des représentants syndicaux se tiennent pour discuter des préoccupations des collaborateurs. Ainsi, en 2021, certaines actions ont-elles été menées par la Direction Générale en réponse à ces préoccupations. Ce sont :

- + La revalorisation des primes d'entretien moto pour les collaborateurs bénéficiaires de contrat moto dans l'exercice de leurs fonctions.

| Collaborateurs | Ancien montant (FCFA) | Nouveau montant (FCFA) | Taux de revalorisation |
|----------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Abidjan | 13 700 | 18 300 | 34% |
| Intérieur | 13 700 | 20 800 | 52% |

- + La prise en charge médicale, pour une période de 3 mois, des ayants droit du collaborateur (assuré principal) décédé à compter de la date du décès.

2. PROTEGER NOS COLLABORATEURS

2.1. Mécanisme de protection

2.1.1. La Médecine du Travail (DMT)

La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des collaborateurs sur les plans curatifs et préventifs.

Les ressources matérielles et humaines dont elle dispose sont : 6 centres médicaux ; 17 infirmeries ; 7 ambulances ; 57 collaborateurs statutaires dont 9 médecins, 28 infirmiers, 9 ambulanciers et 11 agents administratifs.

Afin de mener à bien ses activités, la DMT s'entoure d'une équipe pluridisciplinaire constituée de 31 médecins vacataires, dont 17 spécialistes dans les domaines de la cardiologie, pédiatrie, gynécologie, rhumatologie, diabétologie, psychiatrique, gastro-entérologie, diététique et pédopsychiatrique.

Par ailleurs, la DMT s'est engagée dans la digitalisation de ses prestations sur l'ensemble de ses activités. Pour ce faire, elle a déployé sur ses sites un logiciel de numérisation sur mesure dénommé PREMYS'HOSTO, développé à 98% et utilisé pour optimiser les charges de travail.

La Médecine curative

La DMT dispose de 6 centres médicaux auxquels sont rattachés 17 infirmeries couvrant l'ensemble des Directions Régionales de la CIE. En 2021, ces infirmeries ont accueilli 92 531 personnes contre 90 423 en 2020.

Dans l'optique de prévenir les maladies et améliorer l'accès aux soins, des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur tous les sites CIE. Deux cents (200) campagnes ont donc été réalisées relativement aux affections chroniques ce qui a permis d'enregistrer 6039 participants.

Le Dépistage

Des campagnes de dépistage sont également menées en 2021.

- + Sur 4 653 collaborateurs concernés par la campagne de dépistage du VIH/SIDA, 4 600 ont réalisé leur test soit un réalisé de 98,86%.
- + Au niveau du dépistage du col de l'utérus, 596 dépistés sur un effectif cible de 705.
- + Le test de dépistage de la prostate a aussi enregistré un fort taux de participation soit 99,29% pour une cible de 1 129 agents à partir de 45 ans.
- + Le dépistage du diabète est quant à lui réalisé de façon systématique lors des consultations et au cours des visites annuelles.

La Lutte contre la COVID-19

En 2021, la CIE a connu 149 cas déclarés de COVID-19. La prise en charge des patients contaminés s'est faite en collaboration avec des structures agréées. Un suivi psychologique est mis en œuvre en vue de l'accompagnement des collaborateurs infectés. Pour se protéger contre la pandémie et réduire le nombre de cas graves et de décès, les agents sont sensibilisés sur l'importance de se faire vacciner. En 2021, le taux de couverture vaccinale était de 85% avec 3 950 collaborateurs vaccinés sur une cible de 4 638. 1 829 travailleurs ont eu une couverture vaccinale complète (2 doses) soit 46,30% sur l'ensemble de personnes vaccinées.

2.1.2. Le Régime Maladie - Mutuelle Sociale Santé

Les sinistres enregistrés à fin décembre 2021 s'élèvent à 2 015 MFCFA contre 2 159 MFCFA en 2020, soit une baisse de 144 MFCFA (-6,67%), malgré la hausse du nombre d'assurés.

Cette baisse s'explique par le renforcement des contrôles sur certaines natures de dépenses (la pharmacie, la lunetterie, les hospitalisations les examens de laboratoire).

SUIVI DE SINISTRES DE 2018 À 2021

| Exercice | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'Employés | 4 839 | 4 832 | 4 803 | 4 895 |
| Nombre Assurés | 13 802 | 13 907 | 14 420 | 14 968 |
| Budget (MFCFA) | 1 950 | 2 785 | 2 785 | 2 785 |
| Sinistres | 2 638 | 2 233 | 2 159 | 2 015 |
| Montant moyen | 191 | 160 | 150 | 135 |
| Sinistre par assuré (KFCFA) | 191 | 160 | 150 | 135 |
| Taux d'équilibre = (Sinistre/Budget) | 135% | 80% | 78% | 72% |

2.1.3. L'Assurance Maladie à la Retraite (ASMAR)

L'Assurance Maladie à la Retraite mise en place en 2009 a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des retraités de la CIE et leurs ayants droits. Ci-dessous le tableau des assurés ayant bénéficié de l'ASMAR depuis 2019.

| Exercice | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | |
|---------------|-----------|--------------|--------------------|-----------|--------------|--------------------|-----------|--------------|--------------------|
| | Retraités | Ayants-droit | Total assurés 2019 | Retraités | Ayants-droit | Total assurés 2020 | Retraités | Ayants-droit | Total assurés 2021 |
| Effectifs CIE | 481 | 737 | 1 218 | 617 | 684 | 1 301 | 744 | 894 | 1 638 |

A fin décembre 2021, le régime maladie enregistre 1 638 assurés bénéficiaires, dont 744 retraités et 894 ayants-droit. Nous constatons ainsi, une hausse de l'effectif des assurés de 26% sur la période de 2019 à 2021. La hausse des effectifs d'assurés sur la période de 2019 à 2021 s'explique par :

- + la progression de 35% du nombre de retraités incorporés au régime
- + l'augmentation de 21% des ayants-droit du fait de la prise en charge depuis 2020 du conjoint de l'agent retraité de plus de 70 ans.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS 2017 -2021 (EN MFCFA)

| Libellés | 2009 à 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|---------------------------------------|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Cotisations des Actifs | 1 501 | 221 | 203 | 227 | 228 | 2 380 |
| Cotisations des retraités | 243 | 44 | 92 | 91 | 111 | 581 |
| Participation sociétés | 732 | -- | -- | -- | -- | 732 |
| Total (cotisations et participations) | 2 476 | 265 | 295 | 318 | 339 | 3 693 |
| Sinistres | (821) | (197) | (243) | (421) | (550) | 2 232 |
| Solde net de la période | 1 655 | 68 | 52 | (103) | (211) | 1 461 |

Les cotisations prélevées de 339 MFCFA n'ont pas suffi à couvrir le paiement des dépenses de santé 550 MFCFA, soit un déficit de 211 MFCFA. Cet écart négatif se justifie par la conjugaison des éléments suivants :

- + Accroissement des effectifs assurés ;
- + Extension des conditions de garanties détaillées plus haut ;
- + Coût élevé des affections lourdes dont souffrent une grande partie des retraités.

Toutefois, le régime présente au 31 décembre 2021 un solde cumulé excédentaire de 1 461 MFCFA. Les cotisations des retraités inchangées depuis la mise en place du régime en 2009, ont connu une revalorisation en janvier 2021.

| 2.2. Mécanisme de prévoyance sociale

| 2.2.1. Prévoyance Sociale des Cadres (PS Cadre)

La Prévoyance Sociale Cadre est une assurance Vie collective destinée aux employés cadres de la CIE. Elle est disponible en cas de départ de l'entreprise ou reversée aux ayants-droit en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive. En 2021, la CIE comptait 643 adhérents. Trente (30) dossiers ont été traités dont seize (16) dossiers de retraites, neuf (9) démissions, un (1) licenciement et quatre (04) décès des années antérieures.

| 2.2.2. Fonds commun de placement (FCP)

Le FCP est un dispositif de constitution d'épargne pour l'ensemble des collaborateurs de la CIE. Il assure leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,28% et les associe à la performance de sa valeur boursière. L'épargne constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur de l'Entreprise.

La constitution de l'épargne s'effectue par prélèvement obligatoire à la source sur le salaire, avec la possibilité d'un prélèvement complémentaire pour ceux qui souhaitent augmenter leur capital en souscrivant au régime facultatif dans la limite de la quotité cessible du salaire et au régime exceptionnel. Le prélèvement du FCP se fait par catégorie et par mois :

| | | |
|------------------------|---|---------------|
| + Employés et Ouvriers | : | 5 950 FCFA ; |
| + Agents de maîtrise | : | 17 500 FCFA ; |
| + Cadres | : | 35 700 FCFA. |

A fin décembre 2021, l'actif net du FCP s'élève à 36, 549 milliards de FCFA. Le Fonds a décaissé 2 079 972 653 FCFA pour le rachat du capital de 227 agents.

| 2.2.3. Mutuelle des Agents de l'eau et de l'électricité (MA2E)

Mise en place en 2006, la MA2E est une mutuelle des agents des sociétés CIE, SODECI, CIPREL, GS2E, SIVE, SGA2E, SMART ENERGY et AWALE.

Elle intervient dans le domaine de la microfinance et est régie par la loi règlementant les systèmes financiers décentralisés (SFD), notamment l'ordonnance n° 2011-367 du 03 novembre 2011.

Elle a obtenu son agrément par arrêté n° 827 du 26 août 2009 sous le n°1-1.1.9/09.03.

Sa mission est de collecter l'épargne de ses adhérents et de leur accorder s'ils le souhaite des crédits pour la réalisation de leurs projets. Au titre de l'année 2021, le montant total de crédits accordés est de 1.576.648.392 FCFA.

Outil social, la MA2E a procédé, le 24 septembre 2021, au lancement de la deuxième phase de son opération immobilière débutée en 2017. A cet effet, elle a proposé à ses adhérents 57 logements clés en main dont (14) quatorze appartements et (43) villas basses situés dans les communes d'Anyama, Bingerville et Dabou.

A ce jour, la MA2E compte une trentaine de logements disponibles. Les coûts des logements sont compris entre 14 et 28 millions de FCFA (y compris les frais de dossiers et notaire).

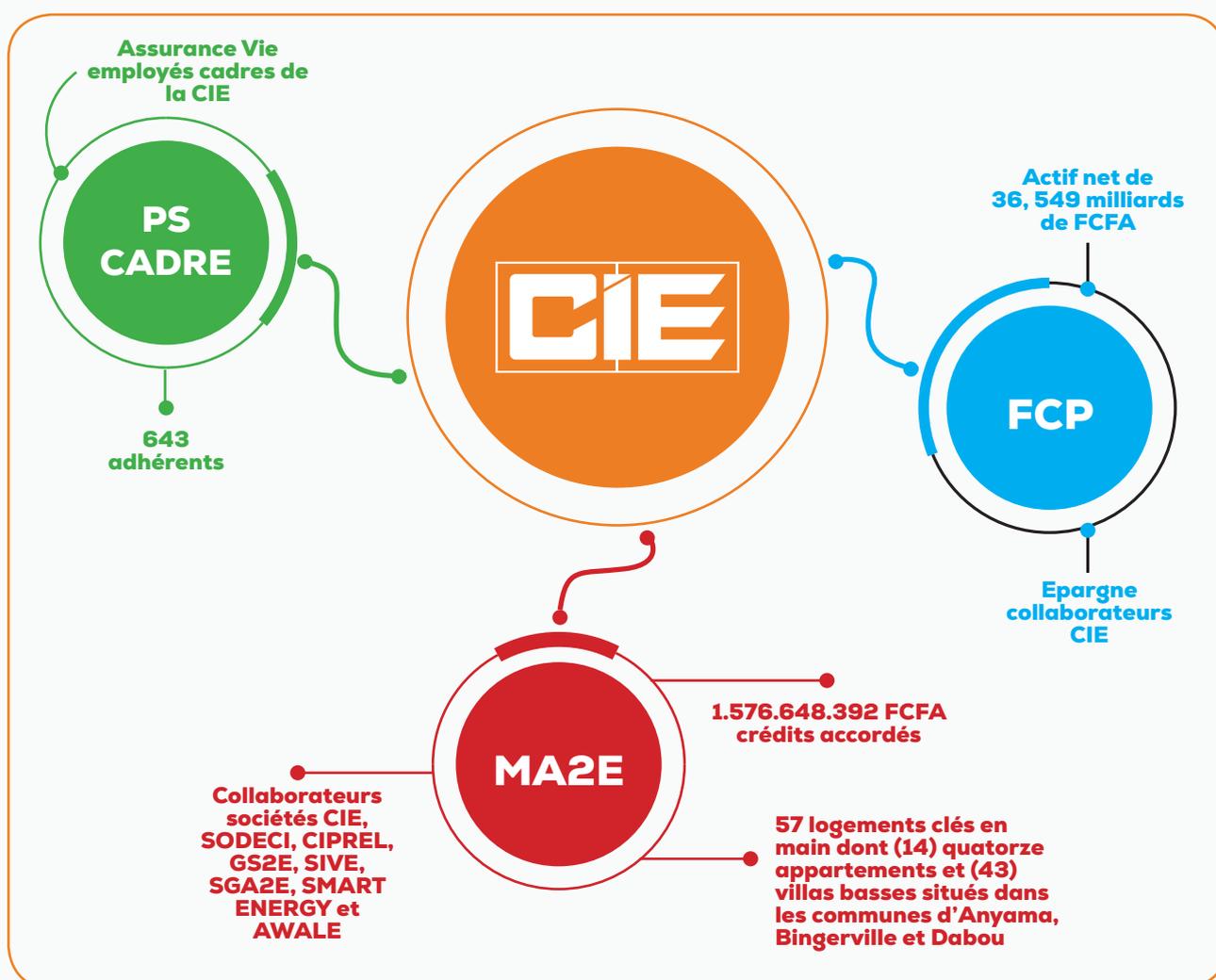
La date prévisionnelle de remise de clés des logements déjà pris est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2022.

2.2.4. Le Fonds de Solidarité Santé (en MFCFA)

Le Fonds de Solidarité Santé mis en place en 1999, avait pour objectif de contribuer à la lutte contre la pandémie à VIH-SIDA. Par la suite, ce Fonds a été ouvert à la prise en charge des affections chroniques de l'Hépatite.

| Année | 1999 à 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|-------------------------|-------------|------|------|-------|-------|-------|
| Cotisations agents | 1 085 | 79 | 74 | 77 | 77 | 1 392 |
| Cotisations patronales | 1 027 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 027 |
| Total cotisations | 2 112 | 79 | 74 | 77 | 77 | 2 419 |
| Total prestations | (694) | (66) | (91) | (71) | (31) | (953) |
| Solde net de la période | 1 418 | 13 | (17) | 6 | 46 | 1 440 |
| Solde net de la période | 1 655 | 68 | 52 | (103) | (211) | 1 461 |

En 2021 les cotisations prélevées d'un montant de 77 MFCFA, ont suffi pour couvrir le paiement des prestations s'élevant à 31 MFCFA, générant ainsi un excédent net de 46 MFCFA sur la période. Le Fonds présente au 31 décembre 2021 un solde cumulé excédentaire de 1 440 MFCFA.



3. RENFORCER LA SANTE ET LA SECURITE

La CIE développe et améliore depuis de nombreuses années, une culture de santé et sécurité au travail afin de limiter la fréquence et la gravité des accidents des collaborateurs tout en améliorant leurs conditions de travail. Cette démarche favorise la recherche permanente de la performance sur l'ensemble de ses activités.

3.1. Prévenir la santé des collaborateurs

Les actions de prévention santé de la CIE reposent sur 3 piliers fondamentaux que sont :

- + la réalisation des différentes visites médicales réglementaires visant à développer l'aptitude des travailleurs à leurs postes.
- + la surveillance du milieu du travail permettant d'éviter que les conditions de travail impactent négativement la santé des travailleurs.
- + la conduite d'actions de sensibilisation des collaborateurs.

3.1.1. Visite médicale préventive réglementaire

La Visite Médicale d'Embauche (VME)

Elle est réalisée dans le but de s'assurer du bon état de santé des futurs collaborateurs. A fin décembre 2021, ce sont 885 collaborateurs qui ont bénéficié de la visite médicale d'embauche pour 868 déclarés aptes soit un taux d'aptitude de 98,08%.

La Visite Systématique Annuelle (VSA)

Elle permet d'évaluer l'aptitude du travailleur à poursuivre ou non, ses fonctions l'année suivante. En 2021, 98,06% des collaborateurs soumis à cette visite ont été déclarés aptes à leur poste de travail sur un effectif consulté de 4.725.

La Visite Médicale Spécialisée (VMS)

Certains travailleurs sont exposés à des risques particuliers tels que : le travail en hauteur et sous tension, l'exposition au bruit et champ électromagnétique, la manipulation de produits dangereux, les horaires atypiques, etc. Pour cela, ils bénéficient de visites médicales spéciales réalisées afin de s'assurer que leurs conditions de travail n'ont aucun impact sur leur état de santé. Sur 1 704 collaborateurs identifiés, 1 662 ont participé à cette visite avec un taux de 99%. Le pourcentage d'aptitude à leurs différents postes de travail a atteint les 100%.

La Visite de Reprise de Travail (VRT)

La visite de reprise de travail (VRT) est celle réalisée chez un collaborateur ayant interrompu son activité professionnelle suite à : un accident de travail avec un arrêt de travail supérieur à 7 jours, à l'issue d'une maladie avec arrêt de travail supérieur à 21 jours, ou à l'occasion d'un retour de congé maternité. Sur un total de 289 collaborateurs convoqués pour 288 visités, le taux d'aptitude a été de 97,57%.

3.1.2. La Surveillance du milieu de travail

Dans l'optique de mieux appréhender les conditions de travail, ainsi que les risques liés à l'activité des salariés, des visites des lieux de travail (VLT) sont organisés. Sur un objectif de 108 visites, 116 ont été réalisées. Suite à ces visites, 777 dysfonctionnements ont été constatés dont 682 imputables aux exploitants et 95 ressortant du plan de visite de la Direction de la médecine du travail (DMT). Au total, 372 dysfonctionnements ont été résolus, soit un taux de 48%.

Sensibilisation sur les risques professionnels et les affections chroniques

Pour prévenir les maladies et améliorer l'accès aux soins, des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur tous les sites CIE. Les thèmes abordés sur les risques professionnels ont porté sur les conduites addictives, l'intérêt des visites médicales préventives, les risques chimiques, les nuisances sonores, etc. Quant à la sensibilisation sur les affections chroniques, l'accent a été mis en 2021 sur le diabète, le cancer du sein, la prostate, les mesures barrières et l'intérêt de la vaccination liés à la COVID 19, le VIH, et la lombalgie.

| Types de sensibilisations effectuées par la DMT | Objectif | Nombre de campagnes réalisées | Effectif cible | Nombre de participants | Taux de participation | Note d'évaluation sensibilisation / Note sur 20 |
|---|----------|-------------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|---|
| Sensibilisation sur les risques professionnels | 138 | 144 | 5609 | 4128 | 73,60% | 17,5 |
| Sensibilisation sur les affections chroniques | 175 | 200 | 8306 | 6039 | 72,71% | 17,5 |

3.2. Eradiquer les accidents de travail

La sécurité au travail constitue un point important de la politique managériale de la CIE et traduit la volonté de l'entreprise à s'engager pour l'éradication des accidents du travail.

RECAPITULATIF DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR TYPE DE CATEGORIE

| Indicateurs d'accidents avec arrêt et hors trajet | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Nombre d'accidents électriques | 2 | 2 | 4 |
| Nombre d'accidents véhicules | 10 | 15 | 15 |
| Nombre d'accidents motos | 9 | 12 | 7 |
| Autres accidents de travail | 39 | 48 | 55 |
| Total des accidents de travail | 60 | 77 | 81 |
| Dont accidents de travail mortel | 1 | 1 | 0 |
| Nombre de jours d'arrêt pour accidents de travail | 1 768 | 1 710 | 1 848 |
| Taux de fréquence des accidents | 6,24 | 7,92 | 8,22 |
| Taux de gravité des accidents | 0,18 | 0,18 | 0,19 |

A fin décembre 2021, la CIE a enregistré 60 cas d'accidents de travail hors trajet contre 76 cas en 2020. Soit un recul de 10% du fait des activités de sensibilisation et de formation. Le taux de gravité 2021 est stationnaire à 0,18. Le taux de fréquence reste dans une dynamique de baisse, passant de 7,92 en 2020 à 6,24 cette année, ce qui traduit une baisse du nombre d'accidents. La sensibilisation, la formation et la maîtrise des risques d'accidents liés aux activités contribuent fortement au renforcement de la sécurité au travail notamment à la baisse du nombre d'accident. En 2021, les actions de sensibilisation et de formation ont porté sur :

- + La prévention des risques électriques, les formations en travaux sous tension BT et HTA, le suivi strict du respect des principes, l'intégration au module de formation initiale de la prévention des risques électriques et la formation à l'habilitation.
- + Le renforcement des capacités des agents à la conduite de véhicule et de moto et aussi l'instauration et la prise en compte de la vidéo verbalisation décidée par l'Etat de Côte d'Ivoire ; la CIE ayant décidé que les agents responsables d'infractions routières répondent à titre personnel des pénalités résultant de leur seul fait.

Par ailleurs, l'engagement de la Direction en charge de la sécurité à la démarche de certification QSE vise à améliorer les performances en matière de sécurité.

Le renforcement de la sécurité au travail passe aussi par le comité santé et sécurité au travail (CSST). La CIE compte 34 CSST sur l'ensemble de son périmètre d'activités. Des réunions périodiques sont organisées afin de mettre en place et maintenir la sécurité sur les lieux de travail. En 2021, 110 rencontres ont été tenues pour une prévision de 132 soit un niveau d'exécution de 83%.

Le Comité a réalisé 97 visites des lieux de travail sur 132 prévues, soit un taux de réalisation de 73%. Par ailleurs, 146 sessions de formations à la sécurité ont été exécutées sur les 149 planifiées. Les formations ont porté sur 43 modules de formation relatifs aux travaux sous tension, le secourisme, et la méthodologie d'enquête et d'analyse des accidents.

Ces formations ont concerné 909 collaborateurs contre 879 en 2020, soit une hausse de 3%. Ce résultat devra s'améliorer à l'avenir avec le renforcement des actions de sensibilisation des différentes directions pour réduire les absences. Des missions seront également conduites auprès des comités à faible performance afin d'envisager des plans d'action de mise en œuvre des différentes formations et sensibilisations.

Sur un budget de 991 millions FCFA, 77,5% du budget ont été consacrés aux dépenses de formation à la sécurité.

3.2.1. Assurer la sécurité des tiers

La gestion de la sécurité des tiers est un enjeu prioritaire pour la CIE. Elle fait l'objet d'un suivi spécifique par la Direction Générale qui s'est traduit par la mise en place d'un Comité pluridisciplinaire de sécurité électrique à la CIE. Ce comité regroupant diverses compétences (assurance, juridique, qualité/sécurité/environnement, développement durable, technicien au métier de l'électricité) est composé de 6 Commissions conduites par des Directeurs Généraux Adjoint et des Directeurs Centraux. Un point d'avancement périodique est réalisé deux fois par mois pour suivre l'évolution du plan d'actions.

Dans l'objectif de réduire voire d'éradiquer les accidents des tiers sur le réseau électrique, les missions ci-dessous ont été assignées au Comité de sécurité :

- + Élaborer des plans d'actions pour répondre à la problématique ;
- + Assurer le traitement des recommandations issues des plans d'actions ;
- + Interfacer avec l'autorité concédante pour des problématiques relevant de son ressort.

De plus, un dispositif de remontée des informations est mis en place en vue d'une notification rapide aux parties prenantes de la CIE. En 2021, 60 cas d'accident de tiers d'origine électrique ont été déclarés dont 5 plaintes enregistrées au département juridique. La moitié des sinistres se sont produits en relation avec le réseau électrique aérien d'où la nécessité de traiter durablement d'une part la problématique de l'occupation illégales des servitudes publiques situées sous ces réseaux, et d'autre part, la bonne réalisation des travaux dans cet environnement électrique.

Par ailleurs, un quart des accidents est dû à des défaillances au niveau des installations des clients mettant en cause la qualité du matériel utilisé par ces derniers et la méconnaissance du risque électrique. Bien que la CIE ne puisse pas agir au sein des installations de ses clients, elle a pu formuler des recommandations à ses parties prenantes en faveur d'une analyse de la conformité des installations domestiques.

Répartition des accidents d'origine électrique

- Réseau HTA aérien
- Réseau HTA souterrain
- Réseau BT
- Branchement
- Installations intérieures

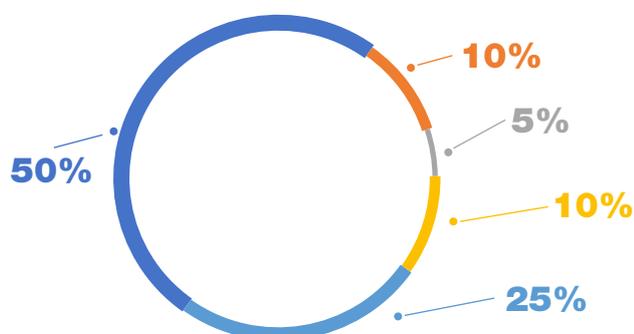


TABLEAU DE PRISE EN CHARGE DES TIERCES VICTIMES D'ACCIDENTS D'ORIGINE ÉLECTRIQUE SUR L'EXERCICE 2021

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Nombre de tiers victimes | 18 |
| Montant des prises en charges en FCFA | 12 613 857 FCFA |



ENCADRE : Action de communication sur les risques électriques

Les populations sont de plus en plus nombreuses à s'installer dans des servitudes publiques situées sous les réseaux d'ouvrages électriques. Ces occupations anarchiques et illégales constituent un énorme risque pour leur sécurité.

Aussi, la CIE a-t-elle entrepris de mener des campagnes de sensibilisation sur les risques d'origines électriques au profit des populations concernées. En 2021, ces actions annuelles ont été amplifiées afin d'interpeller les pouvoirs publics, de sensibiliser et d'alerter les populations sur les risques électriques encourus et la nécessité de libérer les emprises.

Les actions de communication réalisées :

- *La campagne interne de sensibilisation ;*
- *Les partenariats éditoriaux médias (partenariat émission RTI 1 « HABITAT à la UNE) ;*
- *La campagne de sensibilisation aux travers de rédactionnel presse ;*
- *La campagne digitale de sensibilisation sur les réseaux sociaux ;*
- *Les visites guidées avec la presse écrite et audiovisuelle ;*
- *La rencontre avec les associations de consommateurs et les influenceurs web ;*
- *La campagne de sensibilisation de proximité avec les leaders d'opinions et chefs communautaires dans les zones et quartiers à risques au plan national ;*
- *Le sponsoring de plateformes de communication visant la cible jeune (FEMUA, etc.)*

Ainsi, 74 campagnes de sensibilisation des tiers sur les risques électriques ont été réalisées en 2021 et les entreprises extérieures ont bénéficié de 51 sessions de formations au CME pour 408 de leurs agents.



Des occupations anarchiques sous les lignes à haute tension exposent les habitants aux risques d'accident d'origine électrique



| 4. INVESTIR DANS LA FORMATION

| 4.1. Démarche compétences

Un projet d'élaboration et d'actualisation du référentiel de Compétences de l'ensemble des métiers de la CIE est en cours. L'objectif étant de formaliser et d'analyser les informations recueillies sur les compétences disponibles et requises pour chaque métier de la CIE. Ce référentiel des compétences constitue un outil essentiel à l'évaluation des compétences en vue d'une bonne gestion des compétences. Ce qui représente un véritable gage de succès pour l'entreprise et conforte la CIE dans sa capacité à faire face à de nouveaux défis grâce à une bonne capacité d'adaptation notamment dans le cadre de la nouvelle orientation de modernisation du réseau et de transformation digitale.

| 4.1.1. Formations internes et externes

La politique de la formation accompagne l'évolution des métiers et des compétences et permet aux collaborateurs de maintenir en permanence leur employabilité.

Formations internes

La formation interne concerne les formations réalisées par la Direction du Centre des Métiers de l'Electricité (CME) à l'endroit des collaborateurs de la CIE. Les actions de formation délivrées par le CME se répartissent par domaine comme suit :

- + Gestion commerciale et clientèle (8%) ;
- + Distribution BT (19%) ;
- + Distribution HT (5%) ;
- + Sécurité (17%) ;
- + Management (2%) ;
- + Support (13%) ;
- + Travaux sous tension (10%) ;
- + Production (8%) ;
- + Mouvement Energie (14%) ;
- + Digitalisation (4%).

En 2021, 2 793 collaborateurs ont bénéficié de la formation continue dont 235 cadres, 1 969 Agents de maîtrise et 889 Employés – Ouvriers. Ainsi, 144 425 heures de formations ont été réalisées au titre de l'année 2021. Le coût total des formations internes s'élevant à 249 767 730 FCFA.

Par ailleurs, le e-learning constitue une nouvelle façon de former permettant de répondre aux exigences d'adaptation et de développement des compétences spécifiques et technologiques essentielles. Il a la capacité de délivrer une formation diplômante en ligne. En 2021, 46 apprenants du projet « SAPHIR V3 » ont suivi la formation en e-learning.

Pour l'année 2022, le CME envisage élever son niveau de formation pédagogique à travers l'introduction des nouvelles technologies notamment en matière de télétransmission et de contrôle commande.

Formations externes

La ligne managériale, acteur clé dans la réussite du programme de transformation engagé par la Direction Générale, a bénéficié de formations spéciales sur la période 2020-2021.

Ce plan de formation vise à renforcer les compétences des collaborateurs en leadership et management, nécessaires pour accompagner efficacement le programme de transformation et conduire les équipes.

Ainsi, 8 841 heures de formations ont été réalisées au titre de l'année 2021. Le coût total des formations s'élève à 509 925 150 FCFA pour 314 collaborateurs formés.

Formations extérieures

Depuis 2016, la vision de la CIE s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement de l'Afrique dans son développement. Aussi, le CME n'est plus seulement un centre de formation professionnelle pour les collaborateurs de la CIE. Il s'est ouverte aux professionnels, aux étudiants et aux entreprises en développant en son sein un institut d'enseignement supérieur. Son champ de compétences s'est élargi avec les techniques de sécurité électrique, la maintenance, les énergies renouvelables, le management, l'académie des drones, etc.

Par ailleurs, le CME est affilié au Réseau Africain des Centres d'excellence en Électricité (RACEE), une initiative innovante de développement mutualisée de l'excellence dans le renforcement des capacités initiée par l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA).

Dans ce cadre, le CME a formé 120 collaborateurs de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) en 2021.

Par ailleurs, des partenariats SUD – SUD sont mis en place notamment entre :

- + la CIE/CME et la SONABEL sur les formations en Production, et distribution d'Électricité
- + La CIE/CME et la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) portant sur les formations initiales, formations continues, les audits des équipes et outillages de travaux sous tension.

ENCADRE



Le CME allie excellence et actions sociales à l'endroit des étudiants méritants se trouvant en situation de difficultés financières, en vue d'assurer le paiement des frais de scolarité. Cette faveur se traduit par le bénéfice des formations à paiement différé de la scolarité. Le paiement interviendra lorsque l'étudiant sera en activité professionnelle.

Les étudiants concernés devront témoigner d'un très bon niveau d'excellence pour bénéficier d'un tel soutien.

En outre, Dans sa démarche de recherche d'excellence, le CME envisage de faire évoluer en 2022 les structures actuelles afin d'obtenir un véritable campus étudiant et de mettre en place des capacités d'hébergement pour accueillir des étudiants étrangers et ivoiriens. Le CME compte 220 lits en 2021.



Etudiants CME





Chapitre 03

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTEGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**1.
AMELIORER LES
RENDEMENTS**

P.48

**2.
MAITRISER NOS
EMISSIONS
POLLUANTES**

P.51

03

**3.
LUTTER CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

P.54

1. AMÉLIORER LES RENDEMENTS

1.1. Améliorer les rendements

La mesure du rendement global énergétique du réseau électrique national affiche 83,67% en 2021, gagnant ainsi 1,13% par rapport à 2020. Ce bond positif se justifie par une amélioration du rendement Distribution de 2,14% passant de 86,98% en 2020 à 89,12% cette année.

| Libellés | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------|-------|-------|
| Rendement Transport (%) | 95,20 | 94,62 | 94,32 |
| Rendement Distribution (%) | 87,00 | 86,98 | 89,12 |
| Rendement production – distribution (%) | | 93,14 | 92,96 |
| Rendement global (%) | 83,10 | 82,54 | 83,67 |

Le rendement de distribution s'est amélioré et gagne 2,14 points pour atteindre les 89,12% à fin décembre 2021, contre 86,98% en 2020. Cette amélioration est la résultante des actions de lutte contre la fraude, de la redynamisation du processus de facturation et de la poursuite du programme Electricité Pour Tous.

Le rendement du transport s'est établi à 94,32% en 2021 contre 94,62% en 2020 soit une baisse de 0,30 point sur un objectif de 95,30% cette année. Ce résultat négatif est essentiellement dû à l'importation d'énergies pour palier au déficit de production en 2021 enregistré lors de la crise énergétique avec l'assèchement des cours d'eau causé par un faible apport hydraulique et de l'alimentation du réseau intérieur à partir des sources de production thermique d'Abidjan. Des pertes tant au niveau de certains conducteurs HTB que des dispositifs de mesure et comptabilisation des énergies sont à noter.

Plusieurs actions sont déployées dans le but d'évaluer et de réduire les pertes sur ce réseau, avec à la clé un plan d'actions décliné en quatre variables, mis ensuite en œuvre dans une responsabilité partagée entre l'autorité concédante et la CIE :

+ **Sur l'Énergie livrée**, des actions sont réalisées au niveau du Transport et de la Distribution :

- Action de fiabilisation des comptages arrivées et départs HTA appelant à une nécessité de formation des agents de poste à l'utilisation des nouveaux compteurs numériques installés,
- Campagne de vérification et de mise à niveau des comptages.

Un comité a été formé pour analyser mensuellement la fiabilité au niveau des comptages dans les postes et s'assurer que la valeur des énergies livrées communiquées est juste. Ce qui permettra de limiter le risque d'erreur.

+ **Sur les exports** : Il s'agit d'améliorer les exportations d'énergie vers le Burkina et le Mali qui représentent un volume important des exports, sachant que ces pays clients sont très éloignés des sources de production. Cela a nécessité des actions de :

- Réduction de l'impédance des lignes 225Kv qui alimentent le réseau nord par le projet en cours de doublement de la file Taabo-Kossou-Bouaké2-Ferké,

- Réduction de la circulation de puissance réactive sur le réseau HTB par des études d'optimisation du plan de tension, l'installation de moyens de compensation dans les postes de transformation (Batterie de condensateurs, Réactance shunt, SVC)

- L'élaboration d'un outil d'aide à la décision d'optimisation du plan de tension «Optimal Power flow » du SCADA EMS à opérationnaliser en 2022.

+ **Sur la production nette** : des actions de vérification périodique des comptages des groupes de production des producteurs indépendants d'électricité ont été mises en œuvre.

+ **Sur les imports** : Il est question de minimiser les importations d'énergies pour un meilleur rendement global du réseau. Par ailleurs, une politique de gestion des marges et réserve a été mise en œuvre en 2021 en vue d'alerter en cas de déséquilibre important entre la production et la demande.

L'année 2021 a été marquée par une amélioration mitigée du fonctionnement des ouvrages de production et de transport. En effet, on note une forte utilisation des centrales thermiques au profit des centrales hydrauliques mais aussi une dégradation de la disponibilité des lignes 225 kV. Un niveau élevé de la disponibilité des transformateurs du réseau de transport et une amélioration du taux de disponibilité des lignes d'interconnexion.



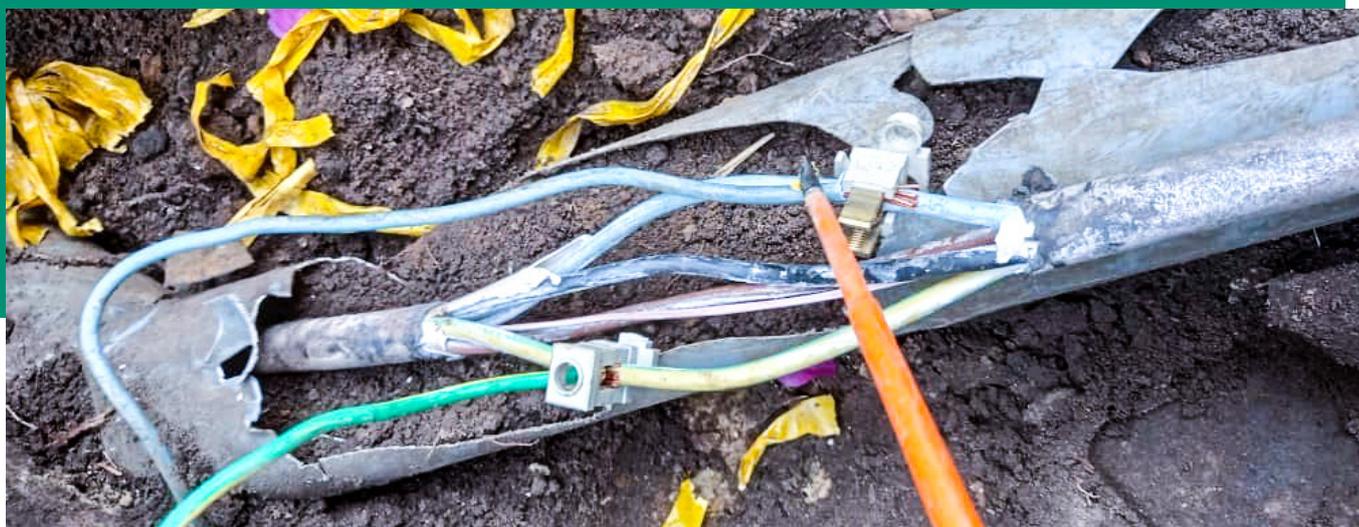
ENCADRE : Renforcement de la lutte contre la fraude

La fraude sur l'électricité, résulte des branchements anarchiques sur le réseau et constitue une perte non technique qui impacte la qualité de l'électricité distribuée, réduit les revenus disponibles destinés à assurer le financement du développement du secteur de l'électricité. Elle entraîne aussi et surtout des dangers d'électrocution et d'incendie. Il est donc important de lutter contre les infractions sur l'électricité pour assurer la sécurité des usagers et de leurs installations domestiques, mais aussi la viabilité et la pérennisation du réseau électrique.

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre la fraude, le plan d'actions de l'exercice 2021 mis en œuvre par la Direction de Lutte contre la Fraude (DLF) a permis de réaliser :

- *Des opérations de contrôle dans vingt et une (21) localités. Soit, 8 919 opérations de contrôle ;*
- *La sensibilisation des populations sur les conséquences de la fraude (pertes financières, perturbation de la fourniture d'électricité, accidents et incendies causés par les raccordements frauduleux sur le réseau électrique entraînant des morts d'hommes, avarie de matériels, etc.) ;*
- *La présentation du Programme Electricité Pour Tous (PEPT). 209 séances de sensibilisation ont été réalisées ;*
- *Les autres actions concernent les missions permettant de dévoiler les malversations faites à l'endroit de la population, le vol et la commercialisation de matériel HTA, la sous-traitance de certaines activités de facturation.*

Les résultats de la lutte à fin décembre 2021 ont traduit une augmentation de la demande du PEPT par les populations surtout dans le grand Ouest d'où l'évolution du nombre de raccordements dans cette région passant de 3 210 en 2020 à 6 927 clients cette année. L'intensification de la lutte contre la fraude avec la collaboration effective des forces de l'ordre, de la justice ainsi que l'appui du SMART CONTROL a permis d'obtenir en 2021 un gain total de 6,3 milliards FCFA dont 4,5 milliards de FCFA pour le compte de l'Etat représentant en énergie 61,8 GWH.



1.2. Rationaliser les consommations de matières premières

Afin d'optimiser leur utilisation, la CIE suit la consommation des matières premières destinées à la production de l'électricité.

L'eau

L'année 2021 a été fortement marquée par une crise énergétique consécutive à l'insuffisance de la production d'électricité du fait de pannes sur certains ouvrages nationaux de production thermique d'électricité et de la baisse du niveau d'eau dans les barrages hydrauliques d'avril à juillet 2021. Pour ajuster la consommation à la production, il a fallu rationner l'électricité.

Néanmoins, le volume total des apports hydrauliques enregistré en 2021 est de 19 158 millions de mètres cubes contre 19 142 millions de mètres cubes en 2020, avec un indice global d'hydraulicité qui est passé de 0,94 m³/kWh en 2020 à 0,96 m³/kWh en 2021. Il correspond ainsi à un apport énergétique net de 1 948 GWh en 2021 contre 1 887 GWh en 2020, barrage de Soubré y compris.

La Gestion des combustibles (Gaz naturel, DDO/HVO)

Les principaux combustibles utilisés par la CIE pour la production d'électricité sont le gaz naturel, pour l'alimentation de la centrale thermique de Vridi, et les combustibles liquides utilisés en substitution ou pour l'alimentation des centrales isolées.

- Le Gaz naturel

La consommation de gaz naturel pour l'alimentation des groupes de la centrale thermique est de 148 Mm³ en 2021 contre 92,87 Mm³ en 2020. Une hausse qui se justifie par la forte sollicitation des groupes de la centrale, pour palier à la baisse de productivité des barrages hydrauliques du fait de la baisse des apports pluviométriques observée d'avril à juillet 2021.

| Produit chimique | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------|-------|--------|-------|
| Hypo Chlorite de Calcium (T) | 5,60 | 15,53 | 6,11 |
| Sulfate d'alumine (T) | 23,35 | 108,90 | 18,26 |
| Carbonate de Calcium (T) | 0 | 0 | 8 |

L'huile

Les pertes d'huile sont causées soit par les activités de maintenance, soit par des avaries sur les équipements. La quantité globale d'huile perdue en 2021 est de 52 157 contre 77 288 litres en 2020. Cette forte baisse s'explique par les travaux d'étanchement des fuites réalisés sur les équipements au niveau de la production.

- Le DDO / HVO

La quantité de combustible liquide utilisée est de 116 tonnes en 2021 contre 21 tonnes en 2020 pour le DDO et 26 115 tonnes contre 1185 tonnes en 2020 pour le HVO. Ces niveaux de consommation de combustibles sont élevés par rapport à l'année 2020 du fait de la crise énergétique de 2021.

Le SF6

La consommation de gaz SF6 utilisé dans les disjoncteurs, les transformateurs de puissance et les postes sous enveloppes métalliques pour son pouvoir isolant et refroidisseur, est suivie au niveau de la Direction Centrale du Transport d'Énergie et des télécommunication (DCTET). La consommation de gaz SF6 pour l'année 2021 est de 494,89 kg contre 569,99 kg en 2020. Cette baisse s'explique par le remplacement systématique de disjoncteurs endommagés. Des programmes d'actions sont élaborés afin de réduire les risques de pollution et concernent la formation complémentaire des spécialistes de la maintenance postes permettant ainsi leur monter en compétence sur le fonctionnement et la maintenance des disjoncteurs HTB.

Le gasoil

La consommation du gasoil des groupes secours des usines est de 14 754 litres en 2021 contre 3 500 litres en 2020 Cette hausse s'explique par la crise énergétique en 2021.

Les produits chimiques

Les produits chimiques utilisés dans les centrales hydrauliques pour la production de l'eau de refroidissement des machines sont l'hypochlorite de calcium et le sulfate d'alumine. L'évolution des consommations de 2019 à 2021 se présente comme suit :

2. MAITRISER NOS EMISSIONS POLLUANTES

La maîtrise des impacts environnementaux de la CIE repose sur des systèmes de management environnemental encadrant notamment la gestion des déchets produits, les nuisances sonores issues des usines et le suivi des émissions atmosphériques. Chaque direction certifiée détient un plan de gestion qui est périodiquement mis à jour et garantit la maîtrise de ces impacts.

Les ouvrages exploités par la CIE sont soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces ouvrages relevant du patrimoine de l'autorité concédante ont été mis en service il y a plus de 60 ans pour le plus récent, au moment où les standards environnementaux et sociaux n'étaient pas aussi développés. Aussi, la CIE s'attèle-t-elle à prendre des mesures pour atténuer ou corriger partiellement ses impacts afin de les réduire

La surveillance des émissions dans l'air

Les émissions atmosphériques se produisent surtout lors des rejets de gaz chaud pendant le fonctionnement des turbines à gaz, des groupes diesels (de lancement ou de secours) ou des chaudières.

En 2021, les valeurs de rejets atmosphériques enregistrées pour la centrale thermique sont :

- + NOx (oxyde d'azote) : 204,01 mg/Nm³ contre 190,50 mg/Nm³ en 2020 ;
- + SOx (oxyde de soufre) : 0,90 mg/Nm³ contre 30,40 mg/Nm³ en 2020 ;

La quantité des gaz émis dans le processus de production d'électricité est fortement impactée par le volume de gaz ou de combustibles consommés. Par ailleurs, le projet d'installation de capteurs de mesure en continu des rejets (Control Emission Monitoring System) a été mis en œuvre pour assurer une surveillance en continu et une traçabilité des rejets afin de garantir une bonne maîtrise environnementale. La mise en service est prévue pour le premier trimestre 2022.

Les nuisances sonores

Le fonctionnement des groupes, des auxiliaires des centrales hydroélectriques et thermique, et des postes (90kV), occasionne des nuisances sonores pour les collaborateurs et les riverains. Dans le but de réduire leur impact, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- + La signalisation des zones dangereuses avec affichage de panneaux indiquant l'obligation de port d'équipement de protection ;
- + La distribution des bouchons d'oreilles (casque d'oreilles pour les gardiens) ;
- + Le contrôle annuel par Bureau Véritas du niveau sonore, de la lumière et des vibrations sur les sites de production et dans le voisinage pour s'assurer que les mesures sont inférieures à la limite réglementaire
- + La réalisation de l'audiogramme pour les agents travaillant sur ces sites et la communication sur le bruit au niveau du CSST.

La prévention de l'impact de nos activités sur le sol et l'eau

Réduire le risque de pollution du sol et des eaux superficielles ou souterraines est un impératif sécuritaire et une responsabilité environnementale pour la CIE. La pollution du sol peut se faire par déversement d'huile ou par d'autres produits sur le sol ou encore par l'écoulement des impuretés à travers les eaux de drainage. Les actions mises en œuvre pour prévenir ou atténuer les impacts sont :

- + La pose de film polyuréthane au sol lors des travaux de maintenance ;
- + L'épandage de produits absorbants pendant les travaux de maintenance ;
- + La dépollution du sol par des entreprises de dépollution agréées ;
- + La construction de fosses septiques étanches pour la réception des produits ;
- + La mise en œuvre du projet « zéro fuite » au niveau de la production.

Dans les centrales hydroélectriques, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement. Les actions mises en œuvre pour éviter ces rejets sont :

- + L'installation de déshuileur dans les puits exhaures
- + L'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaures ;
- + La mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet ;
- + La collecte des boues de décantation comme déchets.

L'Optimisation de la gestion des déchets

La gestion des déchets issus des activités de la CIE est effectuée dans le respect de la réglementation nationale sur l'environnement, donnant lieu à des instructions de travail mises ainsi en œuvre pour maîtriser la collecte, le tri et l'enlèvement. Ces pratiques sont particulièrement renforcées pour la direction de la production d'électricité, la direction centrale de transport d'énergie et des télécommunications, ainsi que la direction des mouvements d'énergies qui sont certifiées ISO 14001.

Déchets industriels

Les déchets industriels spéciaux (les verres, les lampes, les joins, les batteries, les piles, les chiffons usagés, les fûts métalliques) font l'objet d'un traitement particulier. Des poubelles à tri sont installées sur tous les parcs pour la collecte des déchets. L'enlèvement et le traitement de ces déchets sont réalisés par des entreprises agréées et sous la supervision du Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL). En plus de la recherche de filière de traitement ou de valorisation de ce type de déchets, des études sont menées en vue de réduire ou d'éliminer ce type de déchets à l'achat des équipements.

La quantité de déchets spéciaux et de déchets industriels banals produits fait partie des indicateurs de performance extra-financière suivis dans le reporting RSE de la CIE. Les quantités produites sont :

- + 35,64 Tonnes en 2021 contre 25,83 Tonnes de déchets industriels banals en 2021
- + 12,96 m3 en 2021 contre 17,55 m3 de déchets spéciaux liquides en 2021
- + 7,95 Tonnes en 2021 contre 26,02 Tonnes de déchets spéciaux solides en 2021

Le nombre de déchets banals a augmenté en 2021 du fait de la reprise des activités après le confinement dû à la COVID-19. La baisse des déchets spéciaux liquides s'explique par les travaux d'étanchement des fuites. Celle des déchets spéciaux solides par le nombre important des travaux d'entretien reportés.

Déchets dangereux

La réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'Etat. Les équipements PCB et les organes contenant de l'amiante sont les déchets les plus dangereux au niveau de la CIE.

- + Les PCB (PolyChloroBiphényles) sont des produits organiques chlorés dont la production a été interdite dans les années 80 lorsqu'il est apparu qu'ils représentaient un danger pour l'homme et pour l'environnement : sujet à la bioaccumulation, ils persistent durablement dans l'environnement et sous certaines conditions, dégageant des dioxines. Les déchets pouvant contenir du PCB sont encore nombreux : transformateurs, condensateurs, appareils utilisant le PCB ou PCT comme diélectrique. Depuis 2014, la CIE aux de l'Etat a engagé un plan de remplacement des transformateurs contaminés au PCB. Le processus d'enlèvement et d'élimination de ces produits dangereux se poursuit. L'objectif étant de sortir les transformateurs contaminés du réseau et les remplacer par des nouveaux.

SUIVI DES TRANSFORMATEURS CONTAMINÉS AU PCB

| CATEGORIES DE TRANSFORMATEURS | 2020 | 2021 | 2021 |
|--|------|------|-------|
| Nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer | 284 | 283 | 6,11 |
| Nombre de transformateurs contaminés au PCB à éliminer | 31 | 31 | 18,26 |

Une Identification des locaux et des organes contenant de l'amiante a été réalisée. Le Dossier Technique Amiante a été élaboré pour tous les sites.

La quantification annuelle des déchets au niveau des transports d'énergie et des mouvements d'énergie n'est pas encore effective au niveau du reporting. Mais, la gestion des déchets est bien suivie.

La gestion des déchets au niveau de la distribution et la commercialisation n'est pas encore effective. Néanmoins, des enlèvements en vue de leurs destructions se font par des prestataires agréés.

La Direction Achats procède à la vente des composants (cuivre, acier et aluminium) contenus dans les compteurs et transformateurs usagés en vue de leur recyclage. La proposition de vente est dirigée vers des prestataires agréés par le CIAPOL. Pour les transformateurs, la Direction Approvisionnement et Stock se charge au préalable de l'extraction des éléments toxiques. Les déchets de câbles issus des travaux sur le réseau sont assemblés et stockés par les directions en charge de l'exploitation. Leur enlèvement est assuré par la Direction Achats qui veille à les rendre hors d'usage en procédant à de petites coupes avant d'engager la vente auprès de prestataires agréés par le CIAPOL. Pour une gestion rigoureuse de la collecte de ces chutes de câbles, une instruction de travail est en cours d'élaboration par la Direction Achats afin de sensibiliser toutes les directions d'exploitation quant à l'intérêt et les méthodes de leur assemblage.

La gestion des déchets provenant d'équipements électriques et électroniques est du ressort de la direction Patrimoine. Seuls les climatiseurs et les lampes ont été gérés en 2021. Cette catégorie de déchets devenus obsolètes est stockée dans un bac prévu à cet effet et son enlèvement est assuré par une structure agréée par le CIAPOL. Concernant les climatiseurs, le prestataire en extrait le gaz et procède à la destruction de la carcasse attestée par un certificat de destruction. Quant au gaz extrait et étant donné que sa constitution rend son élimination impossible, Il est acheminé en Europe pour reconditionnement. En 2021, 13 962 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été collectées par la direction Patrimoine dont 10 444 tonnes de climatiseurs. Depuis 2016, la CIE suit la consommation des ressources produites par des activités tertiaires (papier, cartouche d'encre, eau, électricité etc.) qui peuvent avoir un impact néfaste sur l'environnement.

Les mesures prises pour réduire la consommation de ces ressources n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

Ce sont :

- + La surveillance de la consommation des ressources
- + La sensibilisation aux éco gestes
- + La contractualisation d'objectifs de non dépassement de certaines ressources (eau, électricité, papier)
- + La mise en place de photocopieurs avec possibilité de scanner et diffuser par messagerie

| | Unité | 2020 | 2021 |
|--|-------|------------|------------|
| Consommation de papier pour la bureautique | Kg | 101 764,40 | 109 985,40 |
| Consommation de papier pour l'édition des factures | Kg | 48 705,70 | 47 945,60 |
| Consommation de toners (encres) d'imprimante | Kg | 1 897,28 | 3 123,32 |

3. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1. S'adapter au changement climatique

Cette adaptation passe par l'identification des aléas particuliers au périmètre de la production aux fins de pouvoir répondre aux impacts liés au changement climatique et pérenniser ainsi ses activités.

Au niveau de la centrale thermique, dans les périodes les plus chaudes de la journée, l'élévation de la température impacte le rendement des Turbines à Gaz (TAG) vu que le système de réfrigération reste moins efficace. Une étude a été initiée pour améliorer le système de réfrigération des TAG et répondre à cet enjeu d'adaptation. La pratique actuelle vise à limiter la charge des machines afin de baisser les températures pendant les périodes de forte chaleur et les lancer à leur niveau optimal en période de température clémente.

Au niveau des centrales hydrauliques, les apports hydrauliques des réservoirs des barrages exploités par la CIE sont soumis à une évaluation mensuelle prévisionnelle du stock hydraulique pour une meilleure planification du plan de production (hydraulique et thermique).

Un projet sur l'ensemble des centrales hydrauliques concernant la maîtrise instantanée des apports en eau en vue de s'adapter aux éventuelles évolutions (sécheresse, crue) est en cours. La centrale d'Ayamé a été choisie comme site pilote où des expérimentations effectuées se sont avérées concluantes. En 2022, une phase de collecte de données aidera à finaliser les modélisations avant l'installation des capteurs pour une meilleure anticipation sur tous les aléas hydrologiques. L'idée est d'optimiser les modes de production des différents groupes hydrauliques en fonction des données en eau de chaque centrale.

3.2. Mesurer notre empreinte carbone

«Le réchauffement climatique est un double enjeu de durabilité pour la CIE. Il se traduit à la fois par une variation de la pluviométrie pouvant réduire le stock hydroélectrique des barrages exploités, un risque aggravé par l'augmentation des températures qui contribuera à l'évaporation de cette ressource. Ces deux facteurs peuvent réduire la capacité de production hydroélectrique exploitée par la CIE.

Afin de renforcer le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique la CIE a entrepris une collaboration avec Carbone 4.

Les travaux réalisés ont permis de fiabiliser les calculs effectués pour le scope 1 qui concerne tous les gaz à effet de serre émis directement par la CIE et le scope 2 qui intègre les émissions indirectes et liées à l'énergie (ce sont les émissions créées lors du processus de production). Pour la première fois, la CIE a également entrepris de mesurer les émissions pour le scope 3 qui comprend toutes les émissions indirectes : achat de marchandise, de services, etc.

| | |
|-------------------------|------------------|
| TOTAL (tCO2e) | 1 290 606 |
| TOTAL (tCO2e) - Scope 1 | 551 179 |
| TOTAL (tCO2e) - Scope 2 | 645 333 |
| TOTAL (tCO2e) - Scope 3 | 94 094 |

3.3. Maîtriser notre consommation d'électricité

Depuis 2017, la CIE s'est engagée dans un processus de maîtrise de ses consommations énergétiques selon le référentiel ISO 50001 version 2018. Pour se faire, elle a élaboré sa politique énergétique 2019 - 2021 avec comme objectif l'économie de 20% d'énergie électrique et de 5% de carburant.

Les 20% d'économie d'énergie ont été déclinés sur les 3 années : 6% en 2019, 7% en 2020 et 7% en 2021. A fin 2021, l'objectif est largement atteint avec un résultat obtenu de 6,18% la première année, 8,14% en 2020 et 7% en 2021.

La quantité d'électricité consommée se rapporte à deux périmètres représentant 60% de la facture énergétique de la CIE. La consommation du premier périmètre est de 26 Gwh et concerne le siège, le CME, les 4 barrages exploités par la CIE et le site du port. L'autre périmètre est relatif au site DPE vridi, DME Plateau et la base de Niangon présentant une consommation de 4,5 Gwh. Le volume consommé cumulé de ces sites s'élève à 30,5 Gwh en 2021.

Des actions de réduction de la consommation d'énergie électrique contenues dans le plan stratégique 2019 - 2021 ont été réalisées :

- + La climatisation représente environ 50% de la consommation d'électricité au siège avec un ancien groupe froid énergivore. Ce remplacement réduit la consommation énergétique de la climatisation représentant 10% d'économie d'énergie sur la consommation du siège.
- + L'installation d'un stabilisateur d'extension au siège pour une réduction de 15% d'économie d'énergie sur la consommation du siège,
- + Le remplacement des lampes standards par des LED sur le périmètre du barrage de Buyo en 2021. Ce processus s'achèvera en 2022.

D'autres actions quotidiennes relevant des activités de la Direction du Patrimoine et participant à l'économie d'énergie sont exécutées. Ce sont :

- + Le remplacement des climatiseurs sur tout le périmètre CIE par des climatiseurs Clim INVERTER utilisant une technologie de basse consommation pour un parc de climatisation renouvelé à 20% à fin décembre 2021. Cette technologie utilise un Gaz moins polluant : le R410 A. Dans sa volonté permanente de réduction de son empreinte environnemental, la CIE est en réflexion pour l'acquisition de Clim R32 ayant l'avantage d'être facilement recyclables et d'avoir un impact nul sur la couche d'ozone ;
- + En 2021, la CIE a procédé à un test d'utilisation des fibres solaires anti chaleur à son siège avec pour objectif de baisser la consommation de la climatisation pour son implémentation en 2022 ;
- + L'introduction des critères d'efficacité énergétique dans la réhabilitation des bâtiments ;
- + La prise en compte des critères d'efficacité énergétique dans l'achat d'équipements ;
- + L'installation de Lampes avec détecteur de présence dans le cadre de la réduction de consommation d'électricité (pendant la réhabilitation des bâtiments) en 2021 ;
- + La formation à la norme ISO 50001, des acteurs ayant une influence sur la consommation énergétique.

| 3.4. Maîtriser notre consommation de carburant

La consommation totale de carburant concerne des groupes électrogènes de secours dans les barrages, les centrales isolées utilisées par la Distribution et les véhicules d'exploitation.

La consommation de carburant des groupes électrogènes de secours est de 14 754 litres en forte hausse à cause de la gestion de la crise énergétique survenue d'avril à août 2021. Quant à celles des groupes des centrales isolées, elle est de 5 745 086 litres et affiche également une forte augmentation par rapport à 2020 (2 333 605 litres) toujours à cause de la gestion de la crise énergétique.

Le volume de carburant consommé en 2021 pour les 1 649 véhicules d'exploitation s'élève quant à lui à 2 246 502 L pour l'essence et 2 250 720 L pour le Diesel.

Il est à noter que ces valeurs sont marquées par une baisse de 4% de la consommation de diesel évaluée à 83 119 litres en 2021. En revanche, la consommation d'essence est quant à elle en hausse de 32 % par rapport à 2020. Cela s'explique notamment par les efforts de renouvellement du parc automobile de la CIE, matérialisé par une hausse de 27% du nombre de véhicules à motorisation essence.

| 3.5. Maîtriser notre consommation d'eau potable

Le volume d'eau potable consommée par les collaborateurs de la CIE est mesuré sur tout le périmètre Siège-Agences et bureaux CIE. Il est de 130 478 m³ en 2021 en baisse de 3 949 m³ par rapport à 2020 (134 427m³).

Pour une consommation efficiente de l'eau potable, la CIE mène des actions de sensibilisation sur la gestion de la ressource eau potable, telles que l'installation des robinets à détecteur de présence dans les points d'eau.







Chapitre 04

RENDRE ACCESSIBLE LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT LOCAL

2. SERVIR LES CONSOMMATEURS

P.62

1. Servir les états - Développer les partenariats publics-privés

P.60

3. INTEGRER L'INNOVATION

P.64

4

MIEUX VOUS PRENDRE EN CHARGE PAR TOUS LES MOYENS

• AGENCE, RÉSEAUX SOCIAUX, E-MAIL,
• WWW.MACIE.CI, APPEL (179 ET LIGNE PRO)

4. ETENDRE L'ACCES AUX PLUS DEMUNIS

P.65

5. INCITER LES CLIENTS A UNE CONSOMMATION DURABLE

P.67

6. NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITE AVEC LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL

P.68

1. Servir les états – Développer les partenariats publics-privés

1.1. Rappel du cadre institutionnel

La CIE est un opérateur privé lié à l'état de Côte d'Ivoire par une convention de concession de 20 ans depuis 1990. Cependant un nouveau contrat de concession Etat – CIE 2021 – 2032 a été signé le 01 octobre 2020.

Le secteur de l'électricité Ivoirien est régi par un cadre institutionnel et réglementaire. Aussi, depuis 2014, la loi N° 2014-132 du 24 Mars 2014 portant Code de l'électricité remplace la précédente loi de 1985. Elle s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande ouverture du marché national et régional de l'électricité. Le nouveau Code de l'électricité entend dynamiser le secteur, avec la participation de nouveaux acteurs. Il permet de présager le développement de réseaux locaux déconnectés du réseau national, auxquels seront associées des capacités de production locales. Le cadre institutionnelle de l'Electricité est régi par plusieurs acteurs :

1.1.1. Les acteurs du Secteur Public

Le secteur public est représenté par l'État de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'État décide, régule, finance et fait réaliser les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages, assure l'approvisionnement en combustibles, et fixe les tarifs de l'électricité.

Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables assure la tutelle technique. Il a pour missions de définir la politique énergétique du gouvernement, d'en faire le suivi et d'en contrôler la mise en œuvre. La Direction Générale de l'Energie assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur. Elle oriente la stratégie de développement du Secteur.

La gouvernance du secteur voit également intervenir le Ministère de l'Economie et des Finances, et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, ceux-ci, en leurs qualités de tutelle économique et financière du secteur.

Deux sociétés d'Etat exercent une partie des prérogatives régaliennes de l'Etat :

- + **Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES)**, en charge de la gestion du patrimoine de l'Etat dans le secteur de l'électricité, du suivi des flux financiers et énergétiques ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État en tant qu'Autorité Concédante ;
- + **L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI)**, chargée du contrôle des opérateurs du secteur, de l'arbitrage des conflits et de la protection des intérêts du consommateur.

1.1.2. Les acteurs du Secteur Privé

Les fournisseurs du combustible gaz naturel liés à l'État de Côte d'Ivoire par des contrats d'achat/vente de gaz naturel :

- + **PETROCI-CI 11** : est depuis août 2013, l'opérateur des gisements Lion et Panthère du bloc CI-11 en offshore, mis en exploitation en 1995 ;
- + **FOXTROT International (ex APACHE)** : est un opérateur producteur de gaz naturel qui exploite depuis 1999, le champ FOXTROT sur le bloc CI-27 ;
- + **CANADIAN NATURAL RESOURCES (CNR International)** : CNR exploite deux blocs en offshore : CI-26 - gisement Espoir et CI-40 - gisement Baobab.

1.1.3. Les producteurs indépendants d'électricité

- + Le premier producteur indépendant d'électricité est la Compagnie Ivoirienne de **Production d'Electricité (CIPREL)**, avec qui l'État a conclu, le 20 juillet 1994, une convention pour la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité.
- + **La Société AZITO ENERGIE** est le second producteur indépendant d'électricité avec qui l'État a conclu, le 5 septembre 1997, une convention de concession pour le développement d'une centrale thermique mise en service en janvier 1999.
- + **La Société AGGREKO**, producteur indépendant d'électricité avec lequel l'État a conclu une convention pour la location et l'exploitation d'une centrale thermique en 2010.

Le secteur de l'électricité fait aussi l'objet d'un développement et d'une harmonisation à l'échelle de la CEDEAO.

Les principales sociétés d'électricité de la région sont organisées au sein du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ou le WAPP (en anglais). Organisation internationale d'intérêt public, le WAPP vise à assurer l'intégration du système régional d'énergie et la réalisation d'un marché régional de l'électricité.

Performance Financière

En octobre 2020, l'Etat de Côte d'Ivoire a reconduit la Convention de Concession de la CIE pour une nouvelle période de 12 ans de 2021 à 2032. Ce nouveau cadre prévoit, une segmentation des activités et une révision du mode de calcul de la rémunération. Dans ce nouveau schéma, la rémunération ne tient plus compte des ventes d'énergie facturées au kWh mais d'un mécanisme de détermination basé sur une approche coûts éligibles + marge par segment d'activités.

Ces coûts éligibles sont déterminés à partir des charges brutes par segment d'activités diminuées des coûts remboursés (principalement les produits relatifs aux refacturations de charges aux entités liées notamment GS2E, MU2S, et au chiffre d'affaires liés aux acquisitions de l'exercice des compteurs et agencements retraités en actifs financiers, ...).

La marge est déterminée en appliquant un taux de marge de 6,14% aux coûts éligibles diminués des coûts neutralisés. Les coûts neutralisés sont constitués des charges relatives aux impôts et taxes, aux charges financières nettes des produits financiers, aux cotisations et aux dons.

1.1.4. Chiffre d'affaires secteur 2021 :

Le chiffre d'affaires du Secteur à fin décembre 2021 s'établit à 705,8 Mds de FCFA contre un réalisé à fin décembre 2020 de 637,6 Mds de FCFA, soit une évolution à la hausse de 68 Mds de FCFA.

Cette croissance comparativement à 2020 résulte des effets conjugués suivants :

+ Hausse de +54,9 Mds de FCFA du chiffre d'affaires des ventes nationales, conséquence de l'augmentation des volumes vendus malgré les effets du plan de rationnement.

+ Baisse de -27,8 Mds de FCFA du chiffre d'affaires des ventes à l'export, essentiellement expliquée par la diminution des volumes vendus à SONABEL et EDM.

+ La prise en compte des ventes TLE et autres prestations à fin décembre 2021 à hauteur de +41,1 Mds de FCFA, qui préalablement n'étaient pas intégrées dans la rémunération du Secteur. Les ventes d'énergie s'établissent à 9 684 GWh sur l'exercice 2021, en hausse respective de 364 GWh (+4%) et 36 GWh (en ligne) en comparaison à 2020.

1.1.5. Chiffre d'affaires propres CIE :

Le chiffre d'affaires part propre de la CIE est passé de 220,4 Mds de FCFA en 2020 à 231,2 Mds de FCFA en 2021, affichant une hausse de 5%. Il est principalement composé de :

+ La rémunération de la CIE Nouvelle Convention : 173,2 Mds de FCFA ;

+ Chiffre d'affaires acquisition actifs financiers * : 14,3 Mds de FCFA ;

+ Coûts remboursés ** : 6,2 Mds FCFA en 2021 contre 6,9 Mds FCFA en 2020 ;

+ Autres activités (Annexes / connexes et autres) : 36,4 Mds FCFA en 2021 contre 35,3 Mds FCFA ;

+ Travaux Secteurs sans marge : 1,1 Md FCFA ;

+ TLE et autres produits *** : 0

(*) Le Retraitement du chiffre d'affaires des compteurs et des agencements seront neutralisés dans les charges d'exploitation ; (**) Il tient compte principalement de la refacturation des coûts aux entités liées GS2E, MU2S, ... ; (***) Dont branchements ordinaires, branchements PEPT, pénalités de recouvrement et centrales automatiques.

Le chiffre d'affaires de 2020 tient compte des ventes TLE sur les branchements et les produits liés à l'entretien des centrales isolées pris en compte dans les coûts éligibles et les produits liés aux frais de pénalités de retard qui sont maintenant intégrés dans la rémunération du Secteur. Toutefois, les effets décrits supra sont compensés par la constatation d'un chiffre d'affaires sur les acquisitions des compteurs et des agencements réalisés sur les terrains appartenant à l'Autorité Concédante à hauteur de 14,3 Mds de FCFA, qui n'a pas d'impact sur le résultat net. Le chiffre d'affaires lié aux retraitements compteurs et agencements en actifs financiers est neutralisé par des charges d'exploitation.

2. SERVIR LES CONSOMMATEURS

2.1. Placer le client au centre de nos activités

La satisfaction des clients est une priorité pour la CIE. Elle l'exprime à travers le plan d'actions élaboré désignée : « le Nouvel engagement client ». Il s'agit d'un contrat de confiance entre la CIE et la clientèle qui s'appuie sur 3 principaux piliers que sont :

- + La prise en compte du client,
- + L'amélioration de l'expérience client,
- + L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa consommation. Ces différents piliers s'étendent sur un ensemble de projets et d'activités dont leur mise en œuvre s'est poursuivie sur l'année 2021.

2.1.1. La prise en compte client

Cela concerne toutes les activités visant à améliorer le service à la clientèle notamment, la prise en charge du client au téléphone, en agence et à domicile par les équipes techniques. Plusieurs activités ont été menées sur la période 2020-2021 relatives à l'harmonisation et à la simplification des dossiers clients pour une demande de service. Instaurée en 2020, cette action a été déployée et exécutée en 2021.

Les activités de prise en charge de nos clients sont réalisées à travers nos agences commerciales et nos points services ouverts dans les espaces commerciaux et les galeries marchandes d'Abidjan. Ces points services offrent un front office à la clientèle (demandes clientèles, renseignements sur les services commerciaux, le paiement de facture, le traitement des réclamations, etc.). En 2021, 2 099 341 visites des points services ont été dénombrés.

Concernant les dépannages, le logiciel SARA-GMAO a continué d'être déployé sur l'année 2021. Il permet de renseigner la demande au niveau du Centre relation client (CRC), elle est ensuite transmise au dépanneur sur le terrain, lequel exécute la mission. Le processus d'intervention devient plus rapide avec un gain de temps d'intervention d'environ 45 minutes. En 2021 le délai d'intervention est de 2h45 minutes contre 3h30 minutes en 2020.

Une innovation en 2021 a permis la mise en place du dépannage à distance. Le dépannage à distance consiste à dépanner le client en ligne sans le déplacement d'une équipe technique. Le téléconseiller a recours au logiciel SMART AMI pour exécuter des requêtes à distance ou assiste le client dans les opérations à réaliser sur son compteur. Cette action a été mise en œuvre en 2021 avec un résultat de 20% des interventions réalisées à distance

Afin de désengorger les lignes et améliorer l'accessibilité du CRC, une nouvelle arborescence du serveur vocal interactif (SVI) a été mise en ligne en mai 2021. Elle permet de rendre disponible sur un serveur vocal les informations fréquemment demandées par les clients (informations portant sur les produits et services CIE, informations relatives aux incidents et travaux programmés) sans avoir à parler à un conseiller client. Depuis

la mise en service de cette arborescence 17% des appels sont traités en self-service.

L'organisation de la prise en charge des sinistres à travers les différents canaux (agence, CRC, agence en ligne...) a permis :

- + De réduire les déplacements des clients
- + D'apporter une réponse au client 15 jours après la déclaration du sinistre par le client ;
- + D'indemniser le client 15 jours après la décision du comité Technique Sinistre si le montant du préjudice est inférieur à 7 millions FCFA.
- + D'indemniser le client 90 jours après la décision du comité Technique Sinistre si le montant du préjudice est supérieur à 7 millions FCFA.

Les sinistres traités relèvent de la responsabilité du réseau électrique et confirmés par des résultats d'enquête. Ils sont d'ordre matériel (dommage d'appareils et autres équipements électriques domestiques, etc.), d'ordre corporel (électrisation, brûlure, etc.) et d'ordre commercial (perte de marchandises, etc.)

2.1.2. Une meilleure expérience client

Il s'agit de l'amélioration de l'expérience client à travers la digitalisation de tous les services offerts aux clients, la qualité de la prise en charge des sollicitations et demandes des clients et la compréhension de la facture.

La promotion de la plateforme digitale « MA CIE en Ligne » version web et mobile se poursuit auprès de la clientèle avec des solutions novatrices permettant d'exécuter efficacement le plus grand nombre d'opérations courantes et l'aider à mieux maîtriser sa consommation d'énergie. Plus de 60% des demandes de branchements /abonnements sur Abidjan transitent par le site « MA CIE en ligne ».

Le développement d'une nouvelle version de l'application « MA CIE en ligne » est en cours et le lancement est prévu pour le deuxième trimestre 2022.

Le projet consiste au déploiement d'une solution d'envoi de factures aux clients sous format électronique à travers les canaux digitaux suivants : sms, espace personnel MACIE, mail. Le service Dématérialisation de la facture est disponible depuis 2021 pour les clients qui souhaitent recevoir leur facture par E-mail. Ce service a enregistré plus de 70 000 clients à Abidjan utilisant cette solution.

2.1.3. Accompagnement client dans la maîtrise de sa consommation

L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa consommation consiste à lui prodiguer des conseils, à mettre à sa disposition des outils et des services lui permettant d'une part, de mieux comprendre la tarification et le mécanisme de calcul de la facture, et d'autre part, de faire une meilleure planification de son budget de consommation d'énergie. Il s'agit également de sensibiliser les clients à l'économie d'énergie en leur proposant des produits d'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, les activités majeures qui ont été exécutées en 2021 sont les suivantes :

- + La commercialisation des produits d'efficacité énergétique ;
- + L'accompagnement des clients en situation d'augmentation de leur consommation. Une analyse fine des variations de consommation a été implémentée dès le début de l'année 2021. Et le client est alerté par SMS, Courriels et courriers physiques sur le niveau d'augmentation de la consommation d'énergie des clients identifiés. A fin 2021, Le taux de réclamations liées aux augmentations de factures est relativement faible (5%) ;
- + Le lancement du pilote sur le projet de valorisation des données Smart Grid. Ce projet vise à acquérir à partir du compteur électronique des éléments de mesure permettant une meilleure appréciation des problèmes issus de la qualité du produit tant du point de vue du client que de celui de la CIE. L'analyse des données permet d'anticiper les solutions liées à la qualité du produit et d'avoir une meilleure connaissance des habitudes de consommation de nos clients.



Le service clientèle en action de gestion de client, agence CIE de marcory



3. INTEGRER L'INNOVATION

3.1. Le Géoréférencement des branchements des clients Basse Tension (BT)

Les activités de facturation, recouvrement, dépannage BT ainsi que d'autres services nécessitent la connaissance de l'adresse géographique du client. Le géoréférencement est utilisé principalement pour faciliter la localisation d'un client BT en vue d'améliorer les délais de dépannage. Lancé en 2020, le géoréférencement est maintenant déployé sur l'ensemble des directions régionales d'Abidjan.

Le délai moyen de dépannage (DMD) est de 2h48mn à fin décembre 2021 contre 3h35mn à fin décembre 2020. On note une amélioration de 46mn.

3.2. La Télégestion des compteurs

Auparavant, pour facturer un client BT, il fallait se rendre à son domicile pour faire le relevé de son compteur. Les risques associés à une telle pratique sont des erreurs survenant lors des relevés et de la saisie des index.

Par le système de télégestion, les index sont télérelevés et arrivent directement dans le système de facturation éliminant ainsi deux sources potentielles d'erreurs. Les factures sont rendues plus fiables avec moins de contestation. Cela est en cours actuellement dans les agences de Djibi, Marcory, 2 plateaux, Cocody, Adjamé Sud (incluant le Plateau) et Bingerville.

3.3. Les bornes à chèque

Ce moyen de paiement des factures par chèque a connu des difficultés dans sa mise en œuvre avec un temps relativement long allant parfois à un mois pour la prise en compte du paiement. Avec les bornes à chèque, après formalité d'usage la facture est prise en compte dans un délai de 48h permettant ainsi au client un meilleur suivi de son compte bancaire.

3.4. Gestion du rationnement.

L'application « Monelec » a été développée en 2021 pour prendre connaissance du programme de rationnement de l'électricité par zone. Permettant ainsi de minimiser les désagréments subis par les populations liées à cette perturbation de la fourniture de l'électricité.



Compteur intelligent



4. ETENDRE L'ACCES AUX PLUS DEMUNIS

4.1. PEPT : Programme Électricité Pour Tous

Dans le cadre de ses efforts visant la promotion du bien-être de ses populations, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé en partenariat avec la CIE, à garantir l'accès à des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes pour tous. Une composante clé de sa politique visant à répondre aux différents enjeux du développement.

Le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) a été initié à cet effet. Il permet d'assouplir à la fois les formalités nécessaires à l'accès à l'électricité et de faciliter le paiement étalé du coût de ces formalités.

Les populations ciblées par le PEPT disposent de revenus faibles. Elles parviennent difficilement à constituer une épargne pour financer le coût du raccordement au réseau électrique et une installation intérieure, ou à assurer le paiement des factures bimestrielles. Rarement bancarisées, ces populations disposent de peu de garanties pour préfinancer l'électrification de leurs habitations. La conception du PEPT intègre toutes ces réalités dans un modèle économique innovant développé par la CIE.

Il est essentiellement bâti sur quatre (04) axes à savoir :

- + La simplification des conditions d'accès à l'électricité
- + La réduction et le financement du coût d'accès
- + La maîtrise des consommations grâce aux compteurs électroniques
- + La recherche d'une efficacité énergétique

Au 31 Décembre 2021, le PEPT a enregistré 202 780 branchements abonnements pour un objectif de 250 000 branchements portant le nombre total de branchements à 1 225 646 depuis 2014. L'élément nouveau sur ce programme est la réorganisation des équipes techniques et commerciales. Désormais, les aspects commerciaux sont détachés du volet technique.

Cette réorganisation en vise à apporter plus de transparence et d'efficacité. Depuis 2021, la mise en œuvre du PEPT repose sur différentes phases :

- + La sensibilisation et la communication pour informer les populations sur le PEPT. Cela commence par une planification transparente dans les localités cibles choisies par l'Etat, suivie d'un large volet communication et sensibilisation auprès des populations de ces zones. Cette transparence a permis une opération apaisée en 2021 ;
- + La souscription commerciale ;
- + La réalisation du branchement ;
- + La gestion post branchement.

Spécificités du contrat PEPT

- + Technique : un kit standard d'installation intérieure est remis au client, les compteurs à prépaiement sont télécommunicant et se rechargent à partir de 500 FCFA. Ainsi, le bénéficiaire peut ajuster sa consommation à ses capacités financières. En plus, le client dispose d'une installation électrique sécurisée fiable et conforme à la norme c 15100.
- + Règlementaire : l'État a pris un arrêté qui autorise un tarif linéaire prépayé, car le prix de l'électricité relève de ses prérogatives.
- + Commerciale : le bénéficiaire adhère gratuitement au PEPT et rembourse le crédit branchement à travers les opérations d'achat d'énergie ou par des paiements à tempérament hors achats d'énergie. En fonction de l'offre choisie l'échéance de remboursement qui varie de 2 à 10 ans.
- + Financière : le mécanisme de financement est soutenu par un fonds spécial PEPT mis en place suite à l'ordonnance N°201 8-809 du 24 OCTOBRE 2018 prise par l'Etat.



Focus

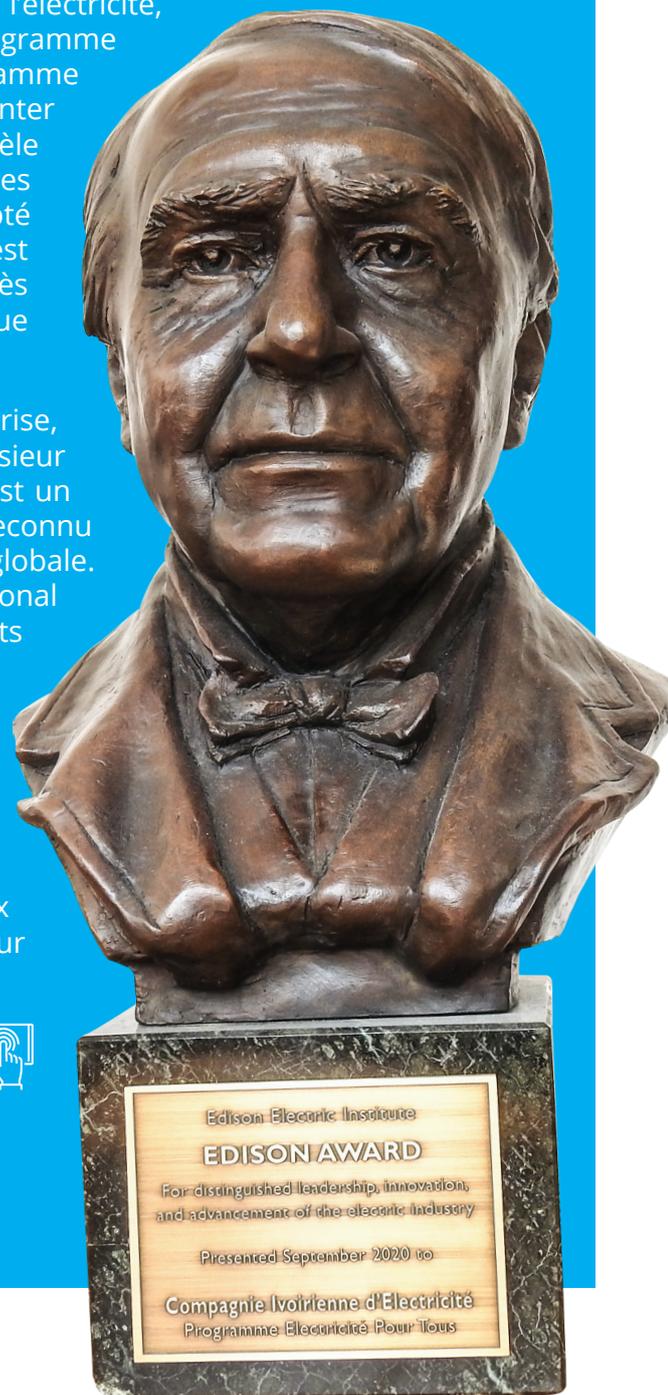
LE PRIX « EDISON INTERNATIONAL AWARD » DÉCERNÉ A LA CIE

La CIE a reçu le prix « International Edison Award » pour 2020 de Edison Electric Institute. Ce prix vient récompenser l'entreprise pour son engagement en faveur de l'accès à l'électricité au peuple de Côte d'Ivoire.

Après constat fait du bas taux d'accès à l'électricité, 26% en 2013, la CIE a proposé un programme d'électrification dénommé PEPT (Programme de l'Electricité Pour Tous) en vue de surmonter les principaux obstacles pour la clientèle et accélérer l'accès à l'électricité, pour les populations les plus vénérables. Adopté par le gouvernement, le Programme est lancé en 2014 et dès 2019, le taux d'accès à l'énergie fiable auparavant avait presque doublé et atteint 50%.

S'exprimant sur l'honneur fait à son entreprise, le Directeur General de la CIE Monsieur Ahmadou Bakayoko a indiqué que « C'est un honneur pour notre personnel d'être reconnu parmi nos homologues sur la scène globale. Je suis fier de recevoir ce prix International Award qui est un témoignage des résultats obtenus par notre compagnie en étroite collaboration avec le gouvernement de Cote d'Ivoire. »

Présenté chaque année à la suite d'une sélection par un panel d'anciens dirigeants du secteur de l'énergie électrique, le « Edison Award » est le prix honorifique le plus prestigieux du secteur de l'électricité.



5. INCITER LES CLIENTS A UNE CONSOMMATION DURABLE

La consommation durable des clients est prise en compte de deux manières :

- + La commercialisation des produits d'efficacité énergétique
- + La réalisation des audits énergétiques et la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique

Concernant la vente de produits d'efficacité énergétique, au 31 Décembre 2021, le chiffre d'affaires est de 89 millions de FCFA. Pour dynamiser la commercialisation des produits d'efficacité énergétique, l'accent a été mis sur :

- + Le déploiement d'offres promotionnelles ;
- + La généralisation de la vente de ces produits dans toutes les agences d'Abidjan ;
- + La vente des produits aux Opérateurs immobiliers et propriétaires d'Immeubles (Guichet Unique).

Les produits d'éclairage représentent 56% des ventes, contre 23% pour les SMART CLIM et 21% pour les HOME.C.

Les perspectives 2022 sont :

- + Le déploiement d'un logiciel de vente de produits d'efficacité énergétique dénommé ECOGES qui produit des devis (proforma), matérialise les paiements, gère le stock, facilite la comptabilisation et permet la mise en place de promotions pour les activités marketing ;
- + Le déploiement de l'offre de leasing sur une certaine catégorie de produits d'efficacité énergétique afin de pénétrer de nouveaux segments de marché ;
- + Le développement d'une politique de rémunération des commerciaux promoteurs des produits d'efficacité énergétique.

Afin d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'électricité et à développer l'utilisation des énergies de sources renouvelables, SMART ENERGY, une filiale de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et du Groupe ERANOVE, a été créée. SMART ENERGY a développé son expertise autour de 3 champs d'actions :

- + Performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ;
- + Qualité d'énergie et travaux électriques pour la mise aux normes des installations, les travaux froids, les travaux Data Center, la gestion des utilités ;
- + Energies de sources renouvelables en proposant des solutions techniques d'autoproduction adaptées aux besoins du client.

Les actions d'efficacité énergétique à l'endroit des clients, sont orientées vers les audits énergétiques avec des indicateurs de performance énergétique, l'installation des équipements de mesure, la mise en œuvre de solutions techniques d'efficacité énergétique et les installations solaires.

6. NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITE AVEC LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL

6.1. Soutenir les communautés

La CIE a consacré en 2021, plus de 365 Millions de FCFA aux actions de sponsoring et de soutien d'actions sociétales dans les domaines de l'éducation, la santé et le social, le sport et la culture.

Education

+ **Journée éducative au GSPM : la CIE sensibilise les tout-petits.**

La CIE a eu le plaisir d'accompagner le 25 Août 2021, le Groupement de Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM), lors d'une journée éducative avec les tout-petits de 05 à 12 ans. Ces enfants ont eu droit à une visite guidée au sein de la caserne de l'Indénié et ont pu s'essayer au métier de pompier. Ils ont aussi bénéficié d'informations et de sensibilisation sur les questions de l'électricité et des risques électriques, tout ceci, dans un langage et un vocabulaire qui leur sont accessibles. Ils ont donc reçu des petits conseils pratiques et des bons gestes à adopter pour se prémunir contre les dangers liés à la mauvaise utilisation de l'électricité.

+ **Prix National d'Excellence CIE 2021 : La CIE récompense les 9 meilleurs élèves de la Côte d'Ivoire.**

Organisée en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et le ministère de la formation technique et de la formation professionnelle, la cérémonie nationale de la 7ème édition du Prix National d'Excellence CIE du Meilleur Elève s'est tenue le 09 Octobre 2021, dans la Commune de Cocody en présence effective de Madame la Ministre Mariétou KONE. Neuf élèves ayant obtenu les meilleurs résultats à l'issue de la session 2021 des examens à grand tirage ont été récompensés dans les catégories CEPE, BEPC et BAC toutes séries confondues.

Santé

+ **Les collaborateurs de la CIE font don de leur sang pour sauver des vies.**

Face au besoin grandissant en produits sanguins et soucieuse du bien-être de la population, la CIE a organisé une opération de don de sang. Cette activité qui s'est déroulée le 08 Juin 2021 au siège a recueilli 350 POCHES DE SANG qui ont été remises à la banque de sang.

+ **La CIE engagée avec la Fondation Eranove fait un don au Centre des Grands Brûlés de Cocody.**

Le 26 Novembre 2021, la CIE et la Fondation Eranove, ont remis un important lot d'équipements médicaux et de médicaments d'une valeur de 10 Millions de FCFA au Centre des Grands Brûlés de Cocody.



Don au Centre des Grands Brûlés de Cocody



Environnement

+ La CIE reçoit le prix Entreprise Eco-Responsable.

Le 29 Octobre 2021, la forêt classée d'Anguédedou dans la Commune d'Anyama, a servi de cadre à la cérémonie de distinction des Entreprises Eco-Responsables, organisée par le Ministère des Eaux et Forêts. Ce prix décerné à la CIE s'adresse aux entreprises qui militent pour le reboisement. L'un des faits marquants de cette cérémonie a été le lancement par monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, de l'opération « 1 jour 50 millions d'arbres ». La CIE y a contribué à hauteur de 2 000 000 FCFA.

Sport et culture

+ La CIE partenaire de la 4ème édition du circuit ITF junior d'Abidjan

Pour la quatrième édition, la CIE a sponsorisé du 20 Avril au 2 Mai 2021, le " Circuit ITF junior d'Abidjan, dénommé " Abidjan ITF World tennis tour". Cette compétition internationale de tennis est réservée aux jeunes filles et garçons de 13 à 18 ans en provenance de 35 pays. Cet évènement a été rehaussé par la remise du « Prix CIE du Meilleur Joueur ».

+ Participation de la CIE à la 7ème édition du Happy Run

La CIE a sponsorisé la 7ème édition de HAPPY RUN qui s'est déroulée le 17 Juillet 2021, dans la commune de Cocody. Cet évènement est une course à pied qui se fait en musique et en danse sur un parcours de 5 km.

+ Participation de la CIE aux activités sportives de vacances « SPORT VAC »

En vue de contribuer à offrir des vacances saines, éducatives et divertissantes aux adolescents, la CIE a sponsorisé le projet « Sport Vac ». Démarrée le 17 Juillet 2021, la 9ème édition de Sports Vac a connu son apothéose le 07 Août 2021, sur le terrain du Centre de Spiritualité PADRE PIO sis à Angré château.

+ Participation de la CIE à la compétition de Football street « THE CAGE »

La CIE a pris part à la deuxième édition du concept de street football en Côte d'Ivoire, dénommée THE CAGE. Cette compétition qui a sillonné le District d'Abidjan, avait pour objectif d'offrir aux jeunes, l'opportunité de jouer devant des joueurs professionnels, des coachs et recruteurs de clubs locaux et internationaux, le tout dans une ambiance festive. La finale s'est déroulée le 31 Juillet 2021 au Palais des sports.

+ Participation de la CIE aux activités sportives de vacances « Mondialito »

La CIE a associé son image à la 15ème édition du Mondialito qui s'est déroulée du 31 Juillet 2021 au 11 Septembre 2021, au stade Awaley de Yopougon Saguidiba. Le but de ce tournoi des minimes était la détection de talents. Plusieurs personnalités ont marqué cet évènement de leur présence. La CIE a pour sa part, offert le « trophée CIE de la REVELATION » du tournoi Mondialito 2021.



Prix Entreprise Eco-Responsable décerné à la CIE



+ Participation de la CIE à la 4^{ème} édition du Yaou festival du 15 août 2021

La CIE a participé à la 4^{ème} édition du Yaou Festival du 15 Août qui s'est déroulée du 14 au 16 Août 2021 à Yaou. Un tournoi de maracana a été organisé lors de ce festival et a été sponsorisé par la CIE. Plusieurs personnalités ont réhaussé par leur présence, ledit festival. La CIE a donc offert le « trophée CIE du meilleur buteur » du tournoi 2021.

+ FEMUA 13 : le partenariat citoyen de la CIE en soutien à un événement majeur du pays.

La 13^{ème} édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA) a finalement été lancée le 7 Septembre 2021, dans la commune de Marcory autour du thème suivant : « Alliance Afrique-Europe : paix et développement », L'entreprise a donc pris une part active aux activités dont l'animation d'un atelier sur les risques électriques, des festivités de « Carrefour Jeunesse » et du « FEMUA Kids ». Par ailleurs, elle a sensibilisé les tout-petits à l'économie d'énergie. Enfin, un stand d'exposition CIE a permis d'entretenir les festivaliers sur l'agence en ligne via l'application macie.ci.

+ Prix EBONY : L'UNJCI présente ses lauréates au Directeur Général de la CIE.

L'innovation de cette édition était le prix spécial CIE de la lutte contre la fraude sur l'électricité. Prix qui a été décerné à Madame N'GUESSAN Esther. Fier de cette initiative Monsieur Ahmadou BAKAYOKO a félicité les lauréates et les a encouragées à aller encore plus loin dans leur quête de l'excellence. Aussi a-t-il réitéré son engagement en faveur d'un soutien sans réserve de la CIE aux activités de l'UNJCI. Le prix sectoriel CIE de lutte contre la fraude, quant à lui, a été remporté par M. Jean-Louis GBANGBO de la RTI 1.

Sponsoring

+ La CIE partenaire de la 9^{ème} édition de SUPERWOMAN

Dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme la CIE a accompagné la 9^{ème} édition de l'évènement «Super Woman» le 25 Mars 2021 au musée d'ABOBO. Cet évènement a pour but de valoriser la femme africaine à travers les actes simples en apparence qu'elle pose, mais extraordinaires dans l'accomplissement et surtout qui inspirent son entourage. Plusieurs ateliers et conférences ont marqué le salon Superwoman.

+ La CIE partenaire de la 3^{ème} édition de INNOVA 2021

La CIE a participé à la 3^{ème} édition du Salon international des inventeurs d'Abidjan dénommé « Abidjan Innova » les 25, 26 et 27 Mars 2021 au Palais de la Culture de Treichville. Ce salon dédié aux inventions et aux innovations, visait à mettre en lumière les inventeurs ivoiriens. Cette plateforme a permis à ces inventeurs de s'exprimer et de faire montre de leur esprit de créativité. Le Prix CIE de l'innovation a été remis au cours de ce salon.



+ La CIE soutient le Digital Africa Startup Challenge.

Le 25 Juin 2021 s'est tenue à l'hôtel Tiama d'Abidjan, la finale de la 1ère édition du Digital Africa Startup Challenge (DASUC). La CIE qui a fait de la transformation digitale un axe majeur de sa stratégie d'entreprise, a décidé de soutenir cette belle initiative en y associant son image. Le Digital Africa Startup Challenge est un concours ouvert aux jeunes startups ivoiriens qui œuvrent en faveur du développement du continent africain à travers des projets innovants.

+ La CIE et Smart Energy participent au Salon de l'Énergie et du Développement Durable.

La 1ère édition du Salon de l'Énergie et du Développement Durable (SEDD) s'est tenue les 15 et 16 Octobre 2021 au Radisson Blue Hôtel d'Abidjan. Ce salon a été organisé autour de la thématique principale suivante : « l'innovation au service du secteur de l'énergie pour améliorer les conditions de vie des populations ». Cette plateforme qui a réuni plusieurs acteurs des secteurs publics et privés de cinq pays d'Afrique de l'Ouest a été l'occasion pour la CIE, partenaire de l'évènement, de faire un retour d'expérience sur ses initiatives en faveur de l'efficacité énergétique avec sa filiale Smart Energy qui a participé à un panel portant sur le thème : « Les solutions énergétiques décentralisées : une alternative durable et peu coûteuse pour la vulgarisation de l'électricité en Afrique de l'Ouest ».

6.2. Participer au développement des communautés riveraines

Acteur clé de développement et entreprise citoyenne, la CIE reste engagée sur des actions de mécénat et de responsabilité sociétale. Sa contribution aux initiatives d'intérêt général en témoigne.

En 2021, la CIE a contribué au financement de plusieurs activités de certaines communautés résidant aux alentours des barrages que nous opérons :

+ Sur Taabo :

- l'octroi de financement de 15 000 000 FCFA pour la réalisation d'un projet de pêche durable qui sera mis en œuvre à partir de 2022 pour une période de 3 ans.
- Le financement d'une activité de production de bananes au profit des femmes organisées en coopératives (GNAMIEN FANGAN) de Kokoti-Kouamekro

+ Sur Kossou et Ayamé des principes d'accord ont été signés pour des projets au profit des populations locales pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2022

+ Sur Vridi, la Direction d'Usine Thermique à Gaz a fait un don à l'Ecole Primaire Publique de Vridi 2 de matériel didactique et de lutte contre la salubrité.



Prix National d'Excellence (PNE)



6.3. Contribuer aux achats responsables

Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné dans le but de minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser ainsi les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains. Il s'agit d'un aspect clé de la responsabilité sociétale de la CIE et pour lequel elle en fait un objectif prioritaire de ses initiatives en faveur du développement durable.

Depuis 2015, le Pôle Supply Chain fonctionne avec des critères bien définis déterminant le choix de ses fournisseurs. Les clauses de ses appels d'offres exigent du prestataire le respect du cahier des charges prenant en compte la lutte contre la corruption, le travail des enfants et pour certains la préservation de l'environnement ainsi que des dispositions relatives à la sécurité des personnes.

EVOLUTION DES COMMANDES D'ACHAT LOCAL ET IMPORT

| RUBRIQUES | 2019 | 2020 | 2021 | Variation 2021/2020 |
|----------------------------|--------|---------|---|---------------------|
| Nombre de commandes | 3 901 | 5 367 | 5 005 | -6,7% |
| Coût des commandes (MFCFA) | 70 941 | 115 927 | 125 483 (dont 86 pour la part locale et 39 pour l'import) | 8,2% |

A fin décembre 2021, le volume des achats s'établit à 125 483 MFCFA, en hausse de 8,2% par rapport à 2020 pour une baisse du nombre de commandes engagées de -6,7% sur la même période. Cette hausse se justifie par l'augmentation des commandes des intrants relatifs à la lutte contre la covid-19 (masques, gels etc.)

Dans un souci d'évoluer davantage vers des modes de consommation durables et d'accroître ses performances, la CIE rehausse ses ambitions. Les procédures et processus qui gouvernent ses achats font aujourd'hui l'objet de révision pour se mettre aux normes des standards internationaux en matière d'achat responsable.







ANNEXES

Annexes : Indicateurs de performance 2019 à 2021

**Indicateurs
sociaux**

P.76

**Indicateurs
environnementaux**

P.84

ANNEXES

**Indicateurs
sociétaux**

P.89

Indicateurs sociaux

| INDICATEURS | | DÉFINITION | UNITÉ | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|---|--|-------------|---------------|---------------|---------------|
| 1 - EFFECTIF SOCIETE | | | | | | |
| SOC110 | Effectif total société | | | 4 726 | 4 618 | 4 698 |
| SOC111 | Effectif total Cadres (CA) | Nombre total des Cadres (CA) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 587 | 616 | 654 |
| SOC112 | Effectif total Agents de Maitrise (AM) | Nombre total des Agents de maîtrise (AM) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 2 600 | 2 538 | 2 647 |
| SOC113 | Effectif total Ouvriers Employés (OE) | Nombre total des Ouvriers Employés (OE) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 1 539 | 1 464 | 1 397 |
| SOC120 | Effectifs total femmes | | | 1 224 | 1 178 | 1 176 |
| | Pourcentage de femmes dans l'effectif | | | 25,90% | 25,51% | 25,03% |
| SOC121 | Effectif total Cadres (CA) femmes | Nombre total des femmes Cadres (CA) de la société composée de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 177 | 179 | 173 |
| SOC122 | Effectif total Agents de maitrise (AM) femmes | Nombre total cumul d'Agent de Maitrise (AM) femmes de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 743 | 736 | 746 |
| SOC123 | Effectif total Ouvriers-Employés (OE) femmes | Nombre total d'Employés-Ouvriers (EO) femmes de la société composé de celles ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de celles ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 304 | 263 | 257 |
| SOC130 | Effectif total Expatriés | | | 1 | 1 | 1 |
| SOC131 | Effectif total Cadres expatriés | Nombre total de Cadres (CA) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valide. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | # personnes | 1 | 1 | 1 |
| SOC140 | Effectif total par Tranche d'âge | | | 4 726 | 4 618 | 4 698 |
| SOC141 | Effectif total 18-25 ans | Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans. | # personnes | 58 | 39 | 118 |
| SOC142 | Effectif total 26-35 ans | Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 26 ans et strictement inférieur à 36 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 36 ans, le collaborateur a toujours 35 ans. | # personnes | 1 516 | 1 050 | 1 151 |

| | | | | | | |
|--|---|--|-------------|-------|-------|-------|
| SOC143 | Effectif total 36-45 ans | Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 36 ans et strictement inférieur à 46 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 46 ans, le collaborateur a toujours 45 ans. | # personnes | 1 827 | 2 072 | 2 060 |
| SOC144 | Effectif total 46-55 ans | Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 46 ans et strictement inférieur à 56 ans. NB: jusqu'à la date anniversaire des 56 ans, le collaborateur a toujours 55 ans. | # personnes | 933 | 984 | 966 |
| SOC145 | Effectif total +56 ans | Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 56 ans. | # personnes | 392 | 473 | 403 |
| SOC150 | Effectif total par Type contrat | | | 4 726 | 4 618 | 4 698 |
| SOC151 | Effectif total CDD | Nombre total de salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) à la date de fin de reporting | # personnes | 97 | 55 | 134 |
| SOC152 | Effectif total CDI | Nombre total de salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à la date de fin de reporting | # personnes | 4 629 | 4 563 | 4 564 |
| SOC160 | Effectif total par Pays | | | 4 726 | 4 618 | 4 698 |
| SOC162 | Effectif total Côte d'Ivoire | Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Côte d'Ivoire | # personnes | 4 726 | 4 618 | 4 698 |
| 2 - EFFECTIF HANDICAPES SOCIETE | | | | | | |
| SOC210 | Effectif total souffrant de handicap | Est considéré comme personne en situation de handicap «toute personnes physique dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (,) en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises,» (extrait du Code du travail ivoirien) NB: La situation de handicap du salarié est constatée par la médecine du travail, | # personnes | 68 | 73 | 83 |
| SOC250 | Nombre de personnes en situation de handicap recrutées | Nombre total de personnes en situation de handicap ayant été intégrées en CDD ou CDI dans l'effectif de l'entreprise pendant la période de reporting. NB Le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise. Le recrutement de personnes en situation de handicap peut sous certaines conditions faire l'objet de crédit d'impôts. | # personnes | 0 | 0 | 0 |
| SOC260 | Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif | Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche NB: Le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise. | # personnes | 68 | 73 | 83 |
| SOC213 | Part des personnes en situation de handicap dans l'effectif total société | Pourcentage des salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, quelle que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche, présente dans l'effectif total société pendant la période de reporting | % | 1,44% | 1,58% | 1,77% |
| 3 - FORMATION | | | | | | |
| SOC310 | Nombre total de formations | | | 4 486 | 4 208 | 3 108 |
| SOC311 | Nombre de formations suivies par les cadres | Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées, NB : Un même salarié Cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser, | # personnes | 829 | 616 | 342 |
| SOC312 | Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise | Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées, NB : Un même salarié Agents de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser, | # personnes | 2 391 | 2 076 | 1 877 |
| SOC313 | Nombre de formations suivies par les employés | Nombre total de salariés Employés - Ouvriers ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées, NB : Un même salarié Employé - Ouvrier formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser, | # personnes | 1 266 | 1 516 | 889 |

| | | | | | | |
|---------------|--|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| SOC340 | Nombre total de formations internes (CME, CMEAU) | | 4 270 | 3 708 | 2 793 | |
| SOC341 | Nombre de formations internes suivies par les cadres | Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser. | # personnes | 662 | 215 | 235 |
| SOC342 | Nombre de formations internes suivies par les agents de maîtrise | Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser. | # personnes | 2 343 | 1 977 | 1 669 |
| SOC343 | Nombre de formation internes suivies par les ouvriers-employés | Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser. | # personnes | 1 265 | 1 516 | 889 |
| SOC350 | Nombre total de formations externes | | | 216 | 500 | 315 |
| SOC351 | Nombre de formations externes suivies par les cadres | Nombre total de salariés Cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présent lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser. | # personnes | 167 | 401 | 107 |
| SOC352 | Nombre de formations externes suivies par les agents de maîtrise | Nombre total de salariés Agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présent lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser. | # personnes | 48 | 99 | 208 |
| SOC353 | Nombre de formations externes suivies par les ouvriers-employés | Nombre total de salariés Ouvriers- Employés ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par des centres de formation externes au groupe (par des cabinets ou prestataires locaux ou à l'étranger). Le nombre de formations suivies est lié au nombre de salariés présent lors des différentes sessions. NB : Un même salarié Cadre formé sur «n» sessions est comptabilisé «n» fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser. | # personnes | 1 | 0 | 0 |

| | | | | | | |
|---------------------------------|--|--|----------|----------------------|----------------------|--------------------|
| SOC320 | Dépenses totales de formations | Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant. | FCFA | 1 603 178 579 | 1 069 322 534 | 754 826 934 |
| SOC321 | Dépenses de formations internes | Ensemble des dépenses générées par les formations internes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe (CME Bingerville, CME Dakar CMEAU, Abidjan) NB: les dépenses de formations internes sont à comptabiliser à partir des factures émises par les centres de formation du groupe. | FCFA | 338 501 711 | 237 215 132 | 249 767 730 |
| SOC322 | Dépenses de formations externes | Ensemble des dépenses générées par les formations externes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formations externes sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant. | FCFA | 1 264 676 868 | 905 922 733 | 505 059 204 |
| SOC323 | Part de la masse salariale dépensée en formation | Pourcentage de l'ensemble des dépenses générées par les formations dispensées aux salariés par rapport à la masse salariale totale sur la période du reporting | % | 4,63% | 2,74% | 1,65% |
| SOC330 | Nombre d'heures de formations | | | 109 068 | 348 604 | 153 266 |
| SOC331 | Nombre heures de formations internes | Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations au sein des centres de formation du Groupe Eranove durant la période concernée par le reporting. | # heures | 99 212 | 149 160 | 144 425 |
| SOC332 | Nombre heures de formations externes | Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations dans des cabinets et centres de formation externes (en dehors des centres de formation du Groupe) durant la période concernée par le reporting. | # heures | | | |
| SOC333 | Nombre d'heures de formation par salarié | Moyenne d'heures de formation suivies par salarié sur la période de reporting | # heures | 23 | 75 | 33 |
| 4 - ACCIDENTS DU TRAVAIL | | | | | | |
| SOC500 | Accident du travail | | | | | |
| SOC510 | Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets | Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB: l'accident de trajet est un accident qui survient : -Entre la résidence et le lieu de travail, -Entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas. | Nombre | 86 | 78 | 63 |
| SOC520 | Accidents du travail avec arrêt hors trajets | Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) , exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès. | Nombre | 81 | 76 | 60 |

| | | | | | | |
|---------------|--|--|--------|--------------|--------------|--------------|
| SOC525 | Accidents de trajet | Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) survenus lors de trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, exclusion faite des accidents du travail avec décès. | Nombre | 31 | 29 | 32 |
| SOC530 | Accidents du travail occasionnant un décès | Accidents du travail pour accidents hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié. | Nombre | 0 | 1 | 1 |
| SOC540 | Nombre de jours d'arrêt du travail | Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire | jours | 1 848 | 1 710 | 1 769 |
| SOC550 | Taux de gravité | Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées. | jours | 0,19 | 0,18 | 0,18 |
| SOC560 | Taux de fréquence | Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail. | nombre | 8,22 | 7,92 | 6,23 |

5 - TEMPS DE TRAVAIL

| | | | | | | |
|---------------|---|---|--------|------------------|------------------|------------------|
| SOC610 | Temps théorique de travail société | | Heures | 9 851 731 | 9 600 401 | 9 625 535 |
| SOC611 | Temps théorique de travail Cadres | Temps de travail à effectuer par les Cadres (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur. | Heures | 1 197 017 | 1 242 949 | 1 302 055 |
| SOC612 | Temps théorique de travail Agent de maîtrise | Temps de travail à effectuer par les Agents de maîtrise (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur. | Heures | 5 342 551 | 5 287 778 | 5 342 724 |
| SOC613 | Temps théorique de travail Ouvriers Employés | Temps de travail à effectuer par les Ouvriers Employés (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur. | Heures | 3 312 163 | 3 069 674 | 2 980 756 |
| SOC620 | Temps de travail supplémentaire société | | Heures | 230 721 | 220 950 | 366 258 |
| SOC621 | Temps de travail supplémentaire Cadres | Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Cadres au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur. | Heures | 0 | 0 | 0 |
| SOC622 | Temps de travail supplémentaire Agent de Maîtrise | Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Agent de Maîtrise au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur. | Heures | 117 699 | 117 987 | 207 388 |
| SOC623 | Temps de travail supplémentaire Ouvriers Employés | Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les Ouvriers Employés au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur. | Heures | 113 022 | 102 963 | 158 870 |

6 - ABSENTEISME

| | | | | | | |
|---------------|---|--|--------|------------------|------------------|------------------|
| SOC700 | Temps total d'absence (TTA) | L'absentéisme est la durée des absences légales ou non des salariés CDD et CDI à leur lieu de travail sur une période donnée. Absences légales (ALE) : congés légaux, congés de maternité, congés sans solde, mises à pieds, permissions exceptionnelles légales, arrêts maladie, accidents du travail et trajet. Durée totale des absences légales et des absences autorisées des salariés. | Heures | 2 113 400 | 1 073 056 | 1 139 048 |
| SOC710 | Absences pour congés légaux (ACL) | Durée des congés annuels légaux pris avec rémunération par les salariés en CDD ou CDI de l'entreprise | Heures | 1 908 560 | 908 040 | 964 720 |
| SOC720 | Absences pour congés de maternité (ACM) | Durée des congés de maternité ou paternité pris par les salariés en CDD ou CDI. | Heures | 75 360 | 63 384 | 58 504 |
| SOC730 | Absences pour congés sans solde (ACS) | Durée des congés annuels légaux pris sans rémunération pour convenance personnelle par les salariés en CDD ou CDI | Heures | 5 568 | 344 | 1 648 |

| | | | | | | |
|-------------------------|---|--|-------------|---------------|---------------|---------------|
| SOC740 | Absences pour mise à pieds (AMP) | Durée des absences des salariés en CDD ou CDI ayant écopés d'une suspension temporaire du contrat de travail par mesure disciplinaire. | Heures | 5 648 | 3 184 | 144 |
| SOC750 | Absences pour permission exceptionnelle (APE) | Durée des absences autorisées au salarié en CDD ou CDI par l'employeur sur la base d'événements familiaux dûment justifiés par l'employé et non déductibles du congé réglementaire. Ces absences sont définies par le code du travail, les conventions collectives ou le règlement interne: mariage, décès, naissance , etc. | Heures | 16 840 | 5 336 | 6 408 |
| SOC760 | Absences pour arrêts maladie (AAM) | Durée des interruptions de travail des salariés en CDD ou CDI recommandées par un médecin (médecine du travail ou autre) au cours de la période concernée par le reporting. | Heures | 81 736 | 71 448 | 85 296 |
| SOC770 | Absences pour accident du travail et trajet (ATT) | Durée des absences des salariés en CDD ou CDI pour accident du travail et pour accident de trajet. | Heures | 19 272 | 20 128 | 19 664 |
| SOC780 | Absences non autorisées (ANA) | Durée des absences non légales et non justifiées des salariés en CDD ou CDI | Heures | 416 | 1 192 | 2 664 |
| SOC711 | Taux absentéisme | Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. | % | 1,09% | 1,00% | 1,12% |
| SOC712 | Taux d'assiduité | Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE) . | % | 98,91% | 99,00% | 98,88% |
| 7 - RECRUTEMENTS | | | | | | |
| SOC810 | Recrutements effectif société | | | 104 | 67 | 277 |
| SOC811 | Nombre de recrutements CDD | Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDD sur la période concernée par le reporting. | # personnes | 58 | 45 | 128 |
| SOC812 | Nombre de recrutements CDI | Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI sur la période concernée par le reporting. | # personnes | 46 | 22 | 149 |
| SOC815 | Nombre de femmes recrutées | Nombre de femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting | # personnes | 13 | 21 | 36 |
| SOC816 | Pourcentage de femmes recrutées | Pourcentage des femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting | % | 12,50% | 31,34% | 13,00% |
| SOC813 | Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés | Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI ou CDD sur la période concernée par le reporting et ayant à la date de signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans NB: jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans. | # personnes | 8 | 1 | 69 |
| SOC814 | Nombre de stagiaires recrutés | Ensemble des personnes ayant signé un contrat de stage pendant la date de reporting | # personnes | 1 227 | 598 | 49 |
| 8 - DEPARTS | | | | | | |
| SOC910 | Départ effectif société | | | 156 | 156 | 206 |
| SOC920 | Licenciements | | | 7 | 13 | 24 |
| SOC921 | Nombre de licenciements CDD | Nombre de salariés CDD licenciés. NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte. | # personnes | 0 | 0 | 0 |
| SOC922 | Nombre de licenciements CDI | Nombre de salariés CDI licenciés. NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte. | # personnes | 7 | 13 | 24 |
| SOC930 | Départs volontaires | | | 39 | 40 | 26 |
| SOC931 | Nombre de départs volontaires de salariés CDD | Nombre de salariés CDD ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte. | # personnes | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | |
|--|--|--|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| SOC932 | Nombre de départs volontaires de salariés CDI | Nombre de salariés CDI ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting NB: Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte. | # personnes | 39 | 40 | 26 |
| SOC940 | Départs liés aux fins de contrats | | | 110 | 103 | 156 |
| SOC941 | Nombre de départs des salariés CDD pour motif de fin de contrat | Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDD arrivé au terme de l'échéance prévue. | # personnes | 4 | 14 | 63 |
| SOC942 | Nombre de départs des salariés CDI pour fin de contrat | Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDI arrivé au terme de l'échéance prévue. | # personnes | 106 | 89 | 93 |
| SOC950 | Taux de turnover | Taux de renouvellement des effectifs de l'entité suite à des départs volontaires ou non et des recrutements de collaborateurs. | % | 2,70% | 2,36% | 5,23% |
| 9 - MALADIES PROFESSIONNELLES | | | | | | |
| SOC101 | Maladies professionnelles | Cumul du nombre des salariés CDD et CDI déclarés par le médecin du travail comme étant atteints de maladies professionnelles sur la période concernée par le reporting. | # personnes | 0 | 0 | 0 |
| 10 - DEPENSES EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE | | | | | | |
| SOC102 | Dépenses en matière de politique sociale | | FCFA | 4 878 914 433 | 4 151 117 000 | 4 511 648 392 |
| SOC103 | Dépenses volontaires de l'entreprise en avantages sociaux | Contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé, Assurance Maladie pour Retraités: ASMAR, FCP etc....) NB: Les contributions obligatoires suivantes sont exclues: dépenses de formation | FCFA | 2 975 000 000 | 2 950 000 000 | 2 935 000 000 |
| SOC104 | Fonds alloués aux prêts internes | Montant total des prêts accordés aux salariés notamment par l'intermédiaire des mutuelles, pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements pour améliorer leurs revenus. | FCFA | 1 903 914 433 | 1 201 117 000 | 1 576 648 392 |
| SOC105 | Couverture protection sociale volontaire | | | | | |
| SOC106 | Effectif couvert par une protection sociale volontaire | Cumul du nombre de salariés en CDD et CDI au 31/12/n bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés sur la période du reporting | # personnes | | 4 563 | 4 667 |
| SOC107 | Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire | Pourcentage des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés sur la période du reporting | % | | 1 | 1 |
| 11 - PROMOTION DU GENRE | | | | | | |
| SOC171 | Gouvernance | | | | | |
| SOC172 | Effectif du comité de direction (CODIR) | Nombre total (hommes et femmes) des membres du comité de direction | # personnes | 63 | 67 | 69 |
| SOC173 | Nombre de femmes membres du comité de direction | Nombre de femmes membres du comité de direction | # personnes | 12 | 12 | 13 |
| SOC174 | Part des femmes membres du comité de direction | Pourcentage des femmes membres du comité de direction. | % | 19,05% | 17,91% | 18,84% |
| SOC175 | Metiers techniques | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--|---|-------------|---------------|---------------|---------------|
| SOC176 | Effectif des salariés exerçant un métier technique | Cumul des salariés (homme et femmes) en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting, NB 1: La nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines NB 2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte, | # personnes | 1 692 | 1 363 | 1 370 |
| SOC177 | Nombre de salariés femmes exerçant un métier technique | «Cumul des salariées femmes en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting, NB 1: La nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines NB 2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte,» | # personnes | 61 | 36 | 40 |
| SOC178 | Part des femmes exerçant un métier technique | Pourcentage des femmes exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting, | % | 3,61% | 2,64% | 2,92% |
| 12 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION | | | | | | |
| SOC1005 | Effectif détaché et certifiable | | | | | |
| SOC1006 | Effectif détaché | Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide détachés au groupement d'intérêt économique GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité) | # personnes | 229 | 242 | 212 |
| SOC1007 | Effectif total certifiable | Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB 1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E (et retirés de l'effectif CIE et SODECI) | # personnes | 4 497 | 4 376 | 4 486 |
| SOC1010 | Couverture certification Santé Sécurité au travail | | | | | |
| SOC1011 | Effectif des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 | Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions certifiées OHSAS 18001 / ISO 45001 à la fin de la période de reporting NB 1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E | # personnes | 647 | 636 | 753 |
| SOC1012 | Taux de couverture certification OHSAS 18001 / ISO 45000 | Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting | % | 14,39% | 14,53% | 16,79% |

Indicateurs environnementaux

| | INDICATEURS | DÉFINITION | UNITÉ | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--|--|----------------|------------|------------|-------------|
| 1 - PROVISIONS & GARANTIES RISQUES ENVIRONNEMENT | | | | | | |
| ENV110 | Provisions et garanties pour risques environnementaux | Montant planifié dans le budget pour assurer la gestion des risques en matière d'environnement | FCFA | 0 | 0 | 0 |
| 2 - CONSOMMATION D'EAU | | | | | | |
| ENV200 | Consommation d'eau | | m ³ | 144 922 | 136 657 | 148 084 |
| ENV210 | Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux | La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture | m ³ | 144 922 | 134 427 | 130 478 |
| ENV220 | Conso. d'eau des usines de production thermique d'électricité | La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité. | m ³ | 0 | 2 230 | 17 606 |
| 4 - CONSOMMATION D'ENERGIE | | | | | | |
| ENV410 | Consommation d'énergie totale | | | 312 555 | 836 910 | 1 334 688 |
| ENV415 | Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électric | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur. | GWh | 13,1 | 13,0 | 4,4 |
| ENV416 | Consommation externe d'électricité des ouvrages de prod. d'elec. | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement. | GWh | | 0,8 | 3,3 |
| ENV420 | Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur. | GWh | 52,91 | 33,62 | 34,53 |
| ENV440 | Consommation de gaz naturel | Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine. | m ³ | 34 678 994 | 92 870 589 | 148 109 063 |
| ENV450 | Consommation de HVO | Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine. | m ³ | 627 | 1 344 | 2 615 |
| ENV460 | Consommation de DDO | Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine. | m ³ | 128 | 33 | 116 |
| ENV470 | Consommation Gazoil / Diesel Oil des groupes électrogènes de secours | Quantité totale de Gazoil /Fuel utilisée par les groupes électrogènes de secours | l | 4 | 3 502 | 14 754 |
| ENV475 | Conso Gazoil/Diesel Oil des groupes électrogènes/prod elec | Quantité totale de Gazoil /Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique | l | 2 827 | 2 333 605 | 5 745 086 |
| ENV480 | Consommation totale de carburant véhicules | | | 3 325 879 | 4 034 155 | 4 497 224 |
| ENV481 | Consommation Diesel des véhicules | Quantité totale de Diesel utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation. | l | 2 332 083 | 2 333 841 | 2 250 721 |
| ENV482 | Consommation Essence/ Super des Véhicules | Quantité totale de Essence/Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation. | l | 993 796 | 1 700 314 | 2 246 503 |
| 5 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'ELECTRICITE | | | | | | |
| ENV510 | Capacité totale opérée interconnectée | | | 704 | 704 | 704 |
| ENV511 | Capacité installée interconnectée THERMIQUE | Capacité totale du parc de production thermique interconnectéopérésurlabasedelacapacitéréelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau. | MW | 100 | 100 | 100 |
| ENV512 | Capacité installée interconnectée HYDROELECTRIQUE | Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. | MW | 604 | 604 | 604 |

| | | | | | | |
|---------------|---|--|-----|---------------|---------------|---------------|
| ENV520 | Production électrique totale interconnectée | | | 1 943 | 2 105 | 1 873 |
| ENV521 | Production totale des usines de production électrique THERMIQUE | Production totale d'électricité brute livrée du parc thermique interconnecté. | GWh | 80 | 208 | 404 |
| ENV522 | Production totale des usines de production HYDROELECTRIQUE | Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté. | GWh | 1 863 | 1 897 | 1 470 |
| | Part de la production (GWh) d'électricité renouvelable | | % | 95,88% | 90,13% | 78,45% |
| ENV530 | Rendement production électricité | Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production). | % | 99,34% | 99,46% | 99,50% |
| ENV531 | Rendement production électricité Abidjan | Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production). | % | 99,5% | 99,7% | 99,8% |
| ENV550 | Energie disponible | | | 5 249 | 4 632 | 3 905 |
| ENV551 | Energie disponible THERMIQUE | Energie productible du parc de production thermique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation. | GWh | 293 | 472 | 656 |
| ENV552 | Energie disponible HYDROELECTRIQUE | Energie productible du parc de production hydroélectrique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation. | GWh | 4 955 | 4 159 | 3 249 |
| ENV560 | Rendement global électricité | C'est le rapport de la production brute (énergie en sortie de l'alternateur) par l'énergie effectivement consommée par le client final. Ce rendement tient compte donc des pertes production, transport et distribution. Remarque : les clients alimentés directement par le réseau de transport subissent seulement les pertes production et transport. | % | 83,08% | 82,54% | 83,67% |

6 - CONSOMMATION DES MATIERES PREMIERES & INTRANTS

ENV600 Consommation des matières premières et intrants

| | | | | | | |
|---------------|--------------------------------|---|----|---------------|---------------|---------------|
| ENV610 | Huiles | Quantité des huiles utilisées dans l'exploitation des ouvrages. | l | 43 710 | 77 288 | 52 157 |
| ENV620 | Chlore Gazeux | Quantité de chlore gazeux (utilisée dans l'exploitation. | t | 0 | 0 | 0 |
| ENV630 | Chaux | Quantité de chaux utilisée pour l'exploitation. | t | 0 | 0 | 0 |
| ENV640 | Hypo Chlorite de Calcium | Quantité de HypoChlorite de Calcium utilisée pour l'exploitation. | t | 6 | 16 | 6 |
| ENV650 | Sulfate d'alumine | Quantité de Sulfate d'alumine(Al ₂ (SO ₄) ₃) utilisée pour l'exploitation. | t | 23 | 109 | 18 |
| ENV660 | Gaz SF6 | Quantité de Gaz SF6 utilisée pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages. | kg | 613 | 570 | 495 |
| ENV680 | Fluides frigorigènes | Quantité de fluides frigorigènes présente dans les équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation. | kg | | 8 229 | 8 280 |
| ENV681 | Pertes de fluides frigorigènes | Quantité estimée de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation. | kg | | 445 | 215 |

| 7 - POLLUANTS ATMOSPHERIQUES : CO ₂ , NO _x , SO _x | | | | | | |
|--|--|---|------------------------|----------------|----------------|------------------|
| ENV710 | Emissions de gaz à effet de serre (GES) | | | 134 626 | 289 292 | 1 290 606 |
| Scope 1 | Emissions directes des sources fixes de combustion | | t CO ₂ e | | | 401 782 |
| Scope 1 | Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique | | t CO ₂ e | | | 10 569 |
| Scope 1 | Emissions directes des procédés hors énergie | Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la quantité totale d'électricité consommée par les sièges, agences et bureaux | t CO ₂ e | | | 0 |
| Scope 1 | Emissions directes fugitives | | t CO ₂ e | | | 138 828 |
| Scope 1 | Emissions dues à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et aux forêts (UTCF) | | t CO ₂ e | | | 0 |
| Scope 2 | Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité | | t CO ₂ e | | | 645 333 |
| Scope 2 | Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid | | t CO ₂ e | | | 0 |
| Scope 3 | Amont de l'énergie | | t CO ₂ e | | | 65 098 |
| Scope 3 | Achats de produits et services | | t CO ₂ e | | | 21 644 |
| Scope 3 | Immobilisations de biens | | t CO ₂ e | | | 334 726 |
| Scope 3 | Déchets | | t CO ₂ e | | | 45 |
| Scope 3 | Transport de marchandises amont | | t CO ₂ e | | | 530 |
| Scope 3 | Déplacements professionnels | | t CO ₂ e | 252 | 45 | 356 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrale Vridi | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 1 135 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrale Ayamé 1 | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 190 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrale Ayamé 2 | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 1 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrale Kossou | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 190 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrale TAABO | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 22 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrale BUYO | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 130 |
| | Intensité d'émissions de GES - production d'électricité centrales isolées | Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un GWh | tCO ₂ e/GWh | | | 1 281 |
| ENV714 | Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique | Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité. | % gaz sec | 3,07% | 4,00% | 2,16% |
| ENV714.20 | Rejets de GES pendant production électrique de la centrale de VRIDI | Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité. | % gaz sec | | | 2,16% |

| | | | | | | |
|-----------|---|---|--------|-----|-----|-----|
| ENV750 | Sensibilisation à la réduction des Rejets de GES | | | | | |
| ENV720 | Rejets de NOx production électrique | Rejets d'oxydes d'azote (Nox) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé). | mg/Nm3 | 198 | 191 | 204 |
| ENV720.20 | Rejets de NOx production électrique de la centrale de VRIDI | Rejets d'oxydes d'azote (Nox) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé) | mg/Nm3 | | | 204 |
| ENV730 | Rejets de SOx production électrique | Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé). | mg/Nm3 | 45 | 30 | 1 |
| ENV730.20 | Rejets de SOx production électrique de la centrale de VRIDI | Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé) | mg/Nm3 | | | 1 |
| ENV725 | Mesures de l'air | Mesures de l'air réalisées | Nombre | | | 0 |
| ENV726 | Mesures de l'air conformes | Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées | Nombre | | | 0 |
| ENV727 | Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales | Rapport du nombre des mesures de l'air conforme aux réglementations nationales et internationales réalisées par rapport au nombre de mesures de l'air réalisées | % | | | 0 |

8 - APPAREILS CONTENANT DES PCB

| | | | | | | |
|--------|---|---|--------|--------|--------|--------|
| ENV800 | Nombre total de transformateurs contenant du PCB | | | 359 | | |
| ENV830 | Nombre total de transformateurs utilisés | Nombre total de transformateurs utilisés en fin de période de reporting | Nombre | 13 555 | 37 438 | 15 391 |
| ENV810 | Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à décontaminer | Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm qui peut être traitée et réduite par une structure spécialisée aux fins d'une remise en service de ces appareils, en fin de période | Nombre | 285 | 284 | 283 |
| ENV820 | Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à éliminer | Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB supérieure à 500 ppm de sorte que ces appareils doivent obligatoirement être retirés et isolés de l'exploitation, puis mis à la disposition d'une structure spécialisée en élimination de PCB, en fin de période | Nombre | 31 | 31 | 31 |
| ENV840 | Taux de transformateurs contenant du PCB | Rapport du nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer et à éliminer, sur le nombre total de transformateurs utilisés | % | 2,3% | 0,8% | 2,0% |
| ENV850 | Nombre transformateurs avec PCB expédiés pour élimination | Nombre de transformateurs souillés au PCB expédiés dans des centres autorisés pendant la période de reporting. | Nombre | 0 | 0 | 6 |

9 - CONSOMMATION PAPIER & PRODUITS INFORMATIQUES, DECHETS PRODUITS

| | | | | | | |
|--------|--|--|----|--------|---------|---------|
| ENV900 | Consommation de papier & produits informatiques | | | | | |
| ENV910 | Consommation de papier pour la bureautique | Quantité de papier rame acheté et/ou utilisée soit pour des impressions à l'imprimante, soit pour des prises de notes durant la période du reporting | Kg | 89 974 | 101 764 | 109 985 |
| ENV911 | Consommation de papier pour l'édition des factures | Quantité de papier utilisée pour l'édition des factures clients (service externalisé) | Kg | 47 043 | 48 706 | 47 946 |
| ENV920 | Consommation de toners (encres) d'imprimante | Quantité de cartouches d'encre (toner) utilisée pour des impressions par l'ensemble des imprimantes de l'entreprise, qu'elles soient de location et à usage collectif ou affectées spécifiquement à des personnes. | Kg | 1 885 | 1 897 | 4 123 |
| ENV950 | Déchets produits par les entités industrielles | | | | | |

| | | | | | | |
|---------------|----------------------------|---|----|--------------|--------------|--------------|
| ENV951 | Déchets industriels banals | Quantité de déchets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)) | t | 14,83 | 25,83 | 35,64 |
| ENV952 | Déchets spéciaux liquides | Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/DDO usagé, eaux usées ...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)) | m3 | 9,64 | 17,55 | 12,96 |
| ENV953 | Déchets spéciaux solides | Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)) | t | 0,34 | 26,02 | 7,95 |

10 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION

| | | | | | | |
|----------------|--|--|---------------------|--------------|--------------|----------------|
| ENV1040 | ISO 14001 - production d'électricité | | | | | |
| ENV1041 | Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO | Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting | MW | 704 | 704 | 704 |
| ENV1042 | Taux de couverture certification ISO 14001 - production d'élect | Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting | % | 100% | 100% | 100% |
| ENV1050 | ISO 14001 - transport d'électricité | | | | | |
| ENV1051 | Réseaux de transport certifiées ISO 14001 | Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités couverts par une certification ISO 14001 valide à la date de fin de reporting | km | 6 022 | 7 063 | 7 435 |
| ENV1052 | Taux de couverture certification ISO14001- transp. d'électricité | Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14001 sur les réseaux totales de transport exploités à la date de fin du reporting | % | 100% | 100% | 100% |
| ENV1100 | Couverture certification Management de l'énergie (ISO 50001) | | | | | |
| ENV1101 | Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entités certifiées | Quantité totale de GES émis dans l'atmosphère par les entités certifiées ISO 50001, durant la période de reporting | t CO ₂ e | 0 | 0 | 444 246 |
| ENV1102 | Taux de couverture certification ISO 50001 | Ratio des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entités certifiées ISO 50001 sur les émissions totales de gaz à effet de serre | % | 0% | 0% | 110% |

Indicateurs sociétaux

| | INDICATEURS | DÉFINITION | UNITÉ | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------------|--|--|--------|------------------|------------------|------------------|
| 1 - EFFECTIFS CLIENTS | | | | | | |
| SOT100 | Effectif Clients | | | 2 538 154 | 2 915 688 | 3 254 968 |
| SOT101 | Effectif Clients Electricité | Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting. | Nombre | 2 538 154 | 2 915 688 | 3 254 968 |
| SOT105 | Branchements sociaux subventionnés Electricité | Nombre d'opérations de branchements subventionnés (branchements sociaux existant avant le PEPT) réalisés pendant la période de reporting | Nombre | 0 | 0 | 0 |
| SOT107 | Branchements sociaux PEPT Electricité | Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Electricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB: Les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI. | Nombre | 202 991 | 254 836 | 202 780 |
| 2 - QUALITE DE SERVICE | | | | | | |
| SOT200 | Disponibilité du service électricité | | | | | |
| SOT201 | Temps moyen de coupure électricité | Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la période de reporting, hors incidents exceptionnels et coupures programmées pour travaux | HH:MM | 18 | 16 | 18 |
| SOT202 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | 93,55% | 97,85% | 79,66% |
| SOT202.1 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage d'AYAME 1 | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | 98,81% |
| SOT202.2 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage d'AYAME 2 | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | 87,36% |
| SOT202.3 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage de KOSSOU | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | 97,01% |

| | | | | | | | |
|------------------|---|--|----|---------------|---------------|----------|---------------|
| SOT202.4 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage de TAABO | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | | 97,87% |
| SOT202.5 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé du barrage de BUYO | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | | 97,68% |
| SOT202.6 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé de la centrale de FAYE | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | | 0,00% |
| SOT202.20 | Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêt programmé de la centrale de VRIDI | Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés. | % | | | | 96,94% |
| SOT230 | Réseaux exploités | | | | | | |
| SOT236 | Réseaux électriques total exploités | Nombre total de kilomètres de lignes et câbles de transport et de distribution de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting | km | 53 977 | 57 020 | | 59 908 |
| SOT231 | Réseaux électriques de transport exploités | Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting | km | 6 022 | 7 063 | | 7 435 |
| SOT232 | Réseaux électriques de distribution exploités | Nombre de kilomètres de lignes et câbles Basse et Moyenne Tension (BT et HTA) utilisés pour l'acheminement de l'électricité, exploités à la fin de la période de reporting | km | 47 955 | 49 957 | | 52 473 |
| SOT240 | | | | | | | |
| SOT241 | Ratio de facturation | Rapport de l'énergie/eau potable facturée aux clients par rapport à l'énergie/eau potable livrée sur le réseau de distribution pendant la période de reporting | % | | | 1 | 1 |

3 - ACTIONS DE SOUTIEN, MECENAT, PARTENARIAT

| | | | | | | |
|---------------|---|--|------|--------------------|--------------------|--------------------|
| SOT120 | Action de soutien, de mécénat, de partenariat | | | | | |
| SOT121 | Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat | Sommes dépensées dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB: Ne retenir que les dépenses externes | FCFA | 131 608 215 | 344 075 662 | 365 725 700 |

4 - ETHIQUE

Promotion de l'éthique

| | | | | | | |
|---------------|--|---|--------|-------------------|-------------------|-------------------|
| SOT131 | Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique | Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption, | FCFA | 16 009 500 | 13 790 729 | 47 304 063 |
| SOT132 | Personnes formées/sensibilisées à l'éthique | Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption. | Nombre | 291 | 2 | 812 |
| | Dispositif d'alerte éthique | | | | | |
| SOT136 | Nombre de plaintes internes reçues | Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques | Nombre | 4 | 27 | 102 |
| SOT137 | Nombre de plaintes internes résolues | Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolues par les responsables éthiques | Nombre | 1 | 27 | 102 |
| SOT138 | Nombre de plaintes externes reçues | Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs,...) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques | Nombre | 26 | 100 | 121 |
| SOT139 | Nombre de plaintes externes résolues | Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs,...) résolues par les responsables éthiques | Nombre | 21 | 94 | 120 |

Taux de couverture SMAC et système d'alerte

| | | | | | | |
|---------------|--|--|--------|----------|----------|--------------|
| SOT184 | | Nombre total de salariés au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption. NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E | Nombre | | | 4 455 |
| SOT184 | | Ratio du nombre de salarié au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption sur l'effectif total à la date de fin du reporting | % | 0 | 0 | 1 |
| SOT184 | | Nombre total des salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique NB 1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E | Nombre | | | 4 455 |

| | | | | | | |
|---------------|--|---|---|----------|----------|----------|
| SOT184 | | Ratio du nombre de salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique sur l'effectif total à la date de fin du reporting | % | 0 | 0 | 1 |
|---------------|--|---|---|----------|----------|----------|

5 - ACCORDS COLLECTIFS

| | | | | | | |
|---------------|--|--|--------|----------|----------|----------|
| SOT141 | Nombre total d'accords collectifs signés | Nombre total d'accord collectifs signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales | Nombre | 0 | 0 | 0 |
| SOT142 | Nombre d'accords collectifs sur aspects santé et sécurité signés | Nombre d'accords collectifs touchant à la santé et la sécurité signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales | Nombre | 0 | 0 | 0 |

6 -TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION

| | | | | | | |
|---|---|---|-------------|------------|------------|--------------|
| Couverture certification Qualité (ISO 9001) | | | | | | |
| SOT151 | Effectif des services certifiés ISO 9001 | Nombre total des salariés (composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée valide) des directions ou sous directions certifiées ISO 9001 à la fin de la période de reporting NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E | # personnes | 993 | 996 | 1 117 |
| SOT152 | Taux de couverture certification ISO 9001 | Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting | % | 22% | 23% | 25% |

Couverture certification management de la conformité (ISO 19600)

| | | | | | | |
|---------------|---|---|-------------|--------------|--------------|--------------|
| SOT156 | Effectif des services évalués ISO 19600 | Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions évaluées ISO 19600 à la fin de la période de reporting NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E | # personnes | 4 506 | 4 376 | 4 486 |
| SOT157 | Taux de couverture evaluation ISO 19600 | Ratio du nombre de salariés des services évalués ISO 19600 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting | % | 100% | 100% | 100% |

Couverture certification lutte anti-corruption (ISO 37001)

| | | | | | | |
|---------------|---|---|-------------|----------|----------|----------|
| SOT161 | Effectif des services certifiés ISO 37001 | Nombre total des salariés en CDI ou CDD des directions ou sous directions certifiées ISO 37001 à la fin de la période de reporting NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E | # personnes | 0 | 0 | 0 |
|---------------|---|---|-------------|----------|----------|----------|

| | | | | | | |
|---------------|--|--|---|-----------|-----------|-----------|
| SOT162 | Taux de couverture certification ISO 37001 | Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 37 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting | % | 0% | 0% | 0% |
|---------------|--|--|---|-----------|-----------|-----------|

Couverture évaluation RSE (ISO 26000)

| | | | | | | |
|---------------|--|---|----|-------------|-------------|-------------|
| | ISO 26000 - production d'électricité | | | | | |
| SOT176 | Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 2 | Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une évaluation ISO 26000 valide à la date de fin de reporting | MW | 704 | 704 | 704 |
| SOT177 | Taux de couverture évaluation ISO 26000 - production d'électricité | Ratio de la capacité de production d'électricité exploités par des entités évaluées ISO 26000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting | % | 100% | 100% | 100% |

7 - IMPACT SUR LES TIERS

| | | | | | | |
|---------------|--|---|--------|--|-----------|-----------|
| | Accident | | | | | |
| SOT181 | Accident sur les tiers liée à l'exploitation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période du reporting. | Nombre | | 23 | 42 |
| SOT182 | Accident sur les sous-traitant liée à l'exploitation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting. | Nombre | | 6 | 6 |
| SOT183 | Accident sur les tiers liée à la circulation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. NB: Sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couvert par un contrat d'assurance souscrit par l'entité. | Nombre | | 4 | 2 |
| SOT184 | Accident causé par un sous-traitant | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting. | Nombre | | 0 | 0 |





Office : 1, Avenue Christiani 01
BP 6923 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Tél. : (225) 21 23 33 00

Fax : (225) 21 23 35 88

info@cie.ci

www.cie.ci



Compagnie Ivoirienne d'Electricité